



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 27 juin 2024

Publié le : 10/07/2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole et sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU de la question n° 4 à la question n° 15 incluses.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58.

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 21h53

Étaient présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 16), M. Kevin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 16), Mme Pascale BILLEREY (à compter de la question n° 6), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 18), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 6), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 16), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 15), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 33), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 6), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 4), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n° 4 incluse et à compter de la question n° 16), Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n° 17 et jusqu'à la question n° 46 incluse), **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à compter de la question n° 5), **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n° 30 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n° 46 incluse), **Velesmes-Essarts :** Mme Géraldine LAMBLA, suppléante, **Vieilley :** M. Franck RACLOT

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, M. Cyril DEVESA, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, M. André TERZO, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Brillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT,

Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Torpes** : M. Denis JACQUIN, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Juliette SORLIN

Procurations de vote : **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 47), M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Gilles SPICHER (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 17 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Olivier GRIMAITRE à M. Frank LAIDIE, Mme Valérie HALLER à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Fabienne BRAUCHLI (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 41), M. Christophe LIME à M. Eloy JARAMAGO, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, M. Saïd MECHAI à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAEHR, M. Anthony POULIN à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI, M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 32), Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 19), **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, **Geneuille** : M. Patrick OUDOT à M. Jean-François MENESTRIER, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS à M. Emile BOURGEOIS, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n° 16 incluse et à compter de la question n° 47), **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à Marie-Jeanne BERNABEU, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (à compter de la question n° 31), **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY à Philippe SIMONIN

Délibération n°2024/2024.00182
Rapport n°6 - Compte administratif 2023

6 Compte administratif 2023

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

	Date	Avis
Commission 1	05/06/2024	Favorable
Bureau	13/06/2024	Favorable

Résumé :

L'adoption du Compte administratif, après celle du Compte de gestion du comptable, doit intervenir au plus tard le 30 juin. Elle s'accompagne, lors du présent Conseil, de la reprise et de l'affectation des résultats de 2023, en Décision modificative sur le budget principal (les résultats des budgets annexes ayant été repris par anticipation au Budget primitif 2024). Le Compte administratif constitue un récapitulatif complet des réalisations en dépenses et recettes, rapportées aux prévisions budgétaires de l'exercice.

Son examen donne ainsi l'occasion de revenir sur les actions menées au cours de l'année, notamment au travers des principales réalisations de la collectivité, et de porter un regard sur l'évolution de la situation budgétaire et financière de GBM comparée au cadrage pluriannuel de la prospective.

En 2023, le budget réel global consolidé du Grand Besançon s'est traduit par une réalisation de 308,7 M€ en dépenses et de 328,1 M€ en recettes, hors subvention d'équilibre au budget annexe transports.

L'adoption du Compte administratif, après celle du Compte de gestion du Comptable, doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant. Elle s'accompagne, lors du présent Conseil, de la reprise et de l'affectation des résultats de 2023, en Décision modificative sur le budget principal (les résultats des budgets annexes ayant été repris par anticipation au Budget primitif 2024).

Le Compte administratif constitue un bilan complet des réalisations en dépenses et recettes, rapportées aux prévisions budgétaires de l'exercice.

Son examen donne ainsi l'occasion de revenir sur les actions réalisées au cours de l'année, notamment au travers des projets menés, et de porter un regard sur l'évolution de la situation budgétaire et financière de GBM comparée au cadrage pluriannuel de la prospective.

Le Budget primitif 2023 s'inscrivait dans le cadre d'une nouvelle étape de concrétisation du projet de territoire, marquant le franchissement d'une nouvelle marche dans le développement et l'ambition de notre intercommunalité.

Dans un contexte de crise énergétique et d'inflation élevée, qui a touché les collectivités comme les entreprises, les associations ou les particuliers, et qui a constitué un véritable défi pour nos équilibres budgétaires, la mobilisation du Grand Besançon était d'autant plus essentielle autour de ce projet collectif :

- pour faire avancer les projets, investir, construire un territoire d'attractivité et d'ouverture, soutenir le développement économique, social et sociétal, préparer et anticiper les transitions ;
- pour continuer à accompagner, par un service public qualitatif et de proximité mais aussi par des évènements rassembleurs, ses habitants, ses entreprises, ses associations, autour des enjeux de cohésion sociale et territoriale...

Les engagements sont clairement tenus, comme en témoigne le Compte administratif 2023.

L'année 2023 se caractérise ainsi par un niveau d'investissement inédit, avec 86 M€ de dépenses d'équipement réalisées tous budgets confondus, soit 15 M€ de plus qu'en 2022.

Sur le seul budget principal, les dépenses d'équipement se sont élevées à 54,4 M€ (contre 48 M€ en 2022 et 39,7 M€ en 2021), ce qui représente le niveau le plus haut atteint par GBM pour la troisième année consécutive, et un rythme de consommation de 72 %, plus rapide, donc, que l'objectif de 70% que nous nous sommes fixés et sur la base duquel notre prospective financière et le PPIF sont établis.

La matérialité des choix et l'ambition de GBM se traduisent autour des priorités portées et réalisées en 2023, mais également les années suivantes (comme l'a montré le budget 2024), en faveur d'équipements stratégiques que ce soit en matière d'attractivité, d'enseignement supérieur, de mobilité, d'habitat ou encore de développement des énergies renouvelables.

De manière plus globale, le Compte administratif d'un montant global de 308,7 M€ matérialise la force d'action de notre intercommunalité, pour porter la dynamique de son territoire, et accompagner en proximité ses quelques 200 000 habitants, tout comme ses entreprises et associations.

Les dépenses de fonctionnement, qui représentent 209,5 M€ en 2023, soit 11,7 M€ de plus qu'en 2022, traduisent notamment l'élan du projet de territoire qui implique, via ses objectifs d'effervescence, de cohésion et de transition, une vraie vitalité et une proximité du service public.

Cet axe fort est également confirmé dans le Compte administratif 2023, avec un soutien aux structures partenaires, aux animations, aux nouvelles opérations, mais aussi en appui aux ressources humaines, compte tenu notamment de difficultés de recrutement encore fortes, avec des mesures spécifiques en complément des dispositions nationales.

Le défi était pourtant particulièrement complexe en 2023, avec une vigilance d'autant plus essentielle : concilier une vraie ambition, celle du projet de territoire, avec, d'une part, la volonté d'une maîtrise tarifaire et fiscale (seul le taux de CFE ayant évolué en 2023 et uniquement pour s'aligner sur la moyenne nationale) et d'autre part, avec de nouvelles contraintes financières très fortes, au premier rang desquelles une hausse brusque de la facture énergétique de près de 4 M€ tous budgets confondus, soit + 89 %, malgré le plan de sobriété collectif mis en place dès la rentrée 2022.

Cet équilibre complexe, auquel s'est ajouté un niveau d'investissement particulièrement élevé, a été rendu possible par la mobilisation par GBM de l'ensemble de ses leviers d'action au service du projet de territoire, dans le cadre d'une stratégie financière à la fois optimisée, réaliste et responsable, qui a été confirmée en 2023 malgré les contraintes nouvelles, mais aussi malgré les incertitudes persistantes que la situation dégradée des finances publiques nationales laissent toujours peser.

Cette stratégie est un gage de solidité et de visibilité pour notre action intercommunale qui permet la tenue des engagements pris, alors que beaucoup de collectivités n'ont eu de choix ces dernières années que de renoncer à des pans entiers de leurs projets ou d'augmenter fortement, pour celles qui en avaient encore la possibilité, la fiscalité.

En 2023, GBM a ainsi été au rendez-vous. Au rendez-vous de ses engagements pour le territoire, au rendez-vous de son projet pour les habitants.

Le Grand Besançon fait ainsi une nouvelle fois la preuve, par son Compte administratif 2023, du rôle moteur de notre intercommunalité, en matière d'impulsion pour la croissance et le développement, pour un service public de qualité, de proximité et un bien-vivre pour tous, autant d'axes que GBM a portés et défendus haut et continuera de le faire, en responsabilité et en détermination.

Plan du rapport :

Partie 1 - Les résultats financiers et les réalisations du Compte administratif 2023

- I. Les résultats financiers du Compte administratif 2023
- II. Les principales réalisations 2023

Partie 2 – Les grands équilibres du Compte administratif 2023

- I. Les dépenses et recettes consolidées du CA 2023 tous budgets
- II. Le budget principal
- III. Les budgets annexes

Annexes :

- Présentation par chapitre budgétaire
- Les informations financières (ratios du budget principal)
- L'échéancier des garanties d'emprunts accordées par GBM
- Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du CA 2023 de GBM

I – Les résultats financiers du Compte administratif 2023

1. La stratégie financière de GBM

La stratégie budgétaire de GBM s'appuie sur **TROIS AXES** pour une gestion financière maîtrisée et confirmée chaque année permettant la réalisation de notre projet de territoire :

- ✓ **L'affirmation du projet de territoire comme fil directeur de GBM**, pour le développement économique, social, universitaire, touristique du territoire, pour la qualité de vie de ses habitants, la transition et la déclinaison concrète de la solidarité communautaire au quotidien.
- ✓ **La volonté d'un investissement dynamique et ambitieux**, permettant la réalisation d'opérations structurantes pour l'aménagement urbain et périurbain, pour le dynamisme, l'attractivité et l'emploi.

La prospective du Grand Besançon est construite sur la base d'un investissement « lissé » de 29 M€ par an sur le budget principal, auquel s'ajoutent les subventions reçues de nos partenaires, signe de la capacité du Grand Besançon à nouer des alliances autour de ses projets stratégiques.

Le budget, annuel et pluriannuel, via le Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement de GBM, constitue ainsi la déclinaison opérationnelle, chiffrée et priorisée du projet de territoire.

Le niveau d'investissement est également majoré, jusqu'à son extinction, par un fléchage intégral sur l'investissement des excédents ponctuels antérieurs (ces excédents étant dus, non à d'éventuelles marges en fonctionnement mais aux délais nécessaires à la mise en œuvre des grands projets du PPIF) : **c'est ce qui permet à GBM de garantir un PPI à la fois assuré dans sa réalisation et particulièrement ambitieux sur la période.**

Le PPI est également bâti sur une logique de réalisation de 70 %, ce qui permet d'approcher au plus juste les capacités de réalisation en Compte administratif telle qu'intégrées dans la prospective.

Cette méthode de détermination de la capacité d'investissement permet ainsi à GBM d'affecter à l'investissement l'intégralité des marges de manœuvre supplémentaires éventuellement dégagées, tout en conservant une réactivité dans la logique d'inscription en crédits de paiement.

- ✓ **La préservation des équilibres financiers de long terme**, encadrés par des indicateurs financiers.

La Communauté Urbaine s'est dotée, en la matière, de **deux points de repères**, actualisés suite au transfert des nouvelles compétences en 2019, notamment celle de la Voirie :

- ✓ **une épargne de gestion** (solde entre les recettes de fonctionnement et les charges, hors intérêts, permettant de payer l'annuité de la dette ou d'autofinancer les investissements) qui doit se situer aux alentours de 17 M€ sur le long terme ;
- ✓ **une épargne nette** (correspondant à l'épargne de gestion diminuée de l'annuité de la dette, soit l'épargne restante après acquittement des engagements pris en matière de dette) dont le seuil minimal sur le long terme ne saurait être inférieur à 11 M€, de sorte d'assurer le financement des investissements récurrents.

Pour atteindre cet objectif de préservation des équilibres financiers sur le long terme, plusieurs leviers complémentaires sont actionnés :

- ✓ **la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement**, par des efforts de gestion sur l'ensemble des postes, pour permettre un autofinancement suffisant en complément de....
- ✓ **... la maîtrise de l'endettement** : si la dette n'est pas néfaste en tant que telle, car affectée à l'investissement, son niveau doit rester maîtrisé car l'augmentation de l'encours de dette a un impact direct, pour la partie intérêts, sur le fonctionnement. L'endettement se répercute par ailleurs très directement sur l'épargne nette qui diminue alors, et ce, d'autant plus pour une collectivité comme GBM qui a peu de stock de dette sur son budget principal.
- ✓ **un levier fiscal actionné de façon complémentaire** : de 2015 à 2018, la préservation des équilibres financiers a nécessité un recours en complément à la fiscalité, dans le cadre d'un plan de marche fiscal, et suite à la forte baisse des dotations de l'Etat de 2014 à 2017, avec plus de 12 M€ de perte de recettes cumulée. Entre 2018 et 2021, les taux de fiscalité sont restés stables. En 2022 et 2023, seule une légère augmentation du taux de CFE (respectivement de 0,9 % et 0,2 %), consistant uniquement à s'aligner sur le taux moyen national, a été pratiquée, les autres taux restant stables.

Cette stratégie a été confirmée lors du Budget primitif 2023 (et 2024), malgré les impacts de la crise sanitaire les 2 années précédentes (estimés à 14 M€ sur l'ensemble des budgets), et ceux de la crise énergétique, par une maîtrise poursuivie des efforts de gestion, malgré un tassement du dynamisme des recettes.

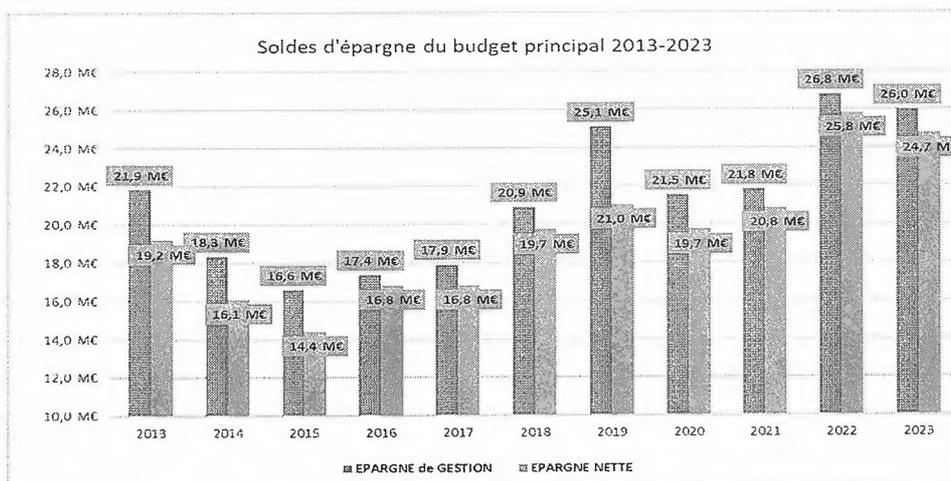
Des incertitudes persistent pour autant pour l'avenir, avec dès 2024, une évolution encore amoindrie des recettes, mais aussi avec une « épée de Damoclès » persistante sur les impacts que pourrait avoir la situation des finances publiques nationales sur les collectivités locales.

Le Compte administratif confirme en tout état de cause tant la tenue de la trajectoire que sa solidité, d'autant plus essentielle dans un contexte de crises répétées.

2. Des résultats du CA 2023 conformes à la stratégie financière

- **Les effets de la crise énergétique, mais aussi du tassement des recettes sont directement visibles sur les niveaux d'épargne de GBM, même s'ils sont atténués par la maîtrise des dépenses.**

L'analyse ci-dessous des soldes d'épargne porte sur le Budget Principal uniquement, celui-ci étant également garant de l'équilibre du budget annexe Transports (le budget Conservatoire à Rayonnement Régional ayant été supprimé à compter de 2023 pour intégration dans le budget principal) et des Zones d'activités via les subventions d'équilibre versées. Pour rappel, les budgets annexes Déchets, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain s'équilibrent pour leur part de façon autonome.



Fin 2023, l'épargne de gestion, de 26 M€, s'établit en baisse de - 0,8 M€ par rapport à 2022. L'épargne nette s'élève à 24,7 M€, en diminution de - 1,1 M€, du fait d'une annuité de la dette en légère augmentation consécutivement à l'évolution du taux de livret A et au vieillissement des emprunts dont le remboursement en capital est plus important.

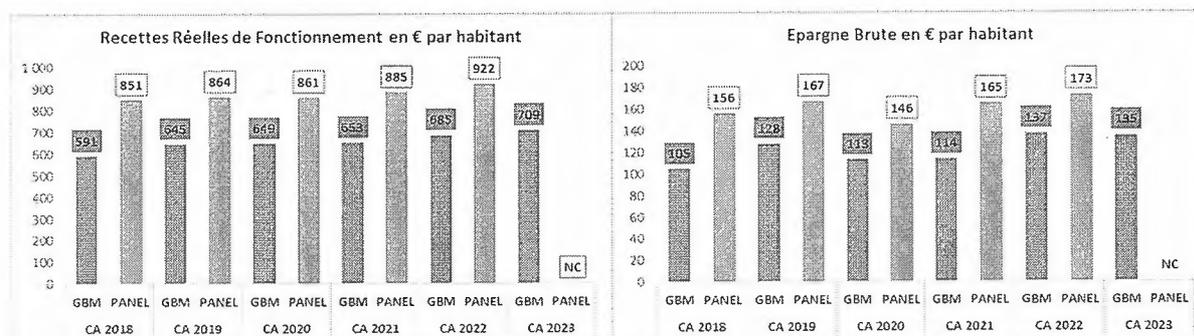
Pour autant, en 2023, le niveau d'épargne reste supérieur aux seuils de sécurité fixés par la prospective, ce qui permet de confirmer la stratégie financière pour les années à venir.

L'évolution des recettes du budget principal se tasse par rapport à 2022, de + 2,7 % à périmètre constant au CA 2023 (contre + 5,6 % au CA 2022), du fait d'une TVA nationale moins dynamique (+ 2,7 % en 2023 contre + 9,6 % en 2022) mais également de la suppression de la CVAE, avec un différentiel défavorable entre le produit qui aurait dû être perçu et la compensation effectivement touchée de - 1,6 M€.

C'est un point de vigilance important, alors que le levier fiscal de GBM ne représente plus que 20 % de ses recettes de fonctionnement.

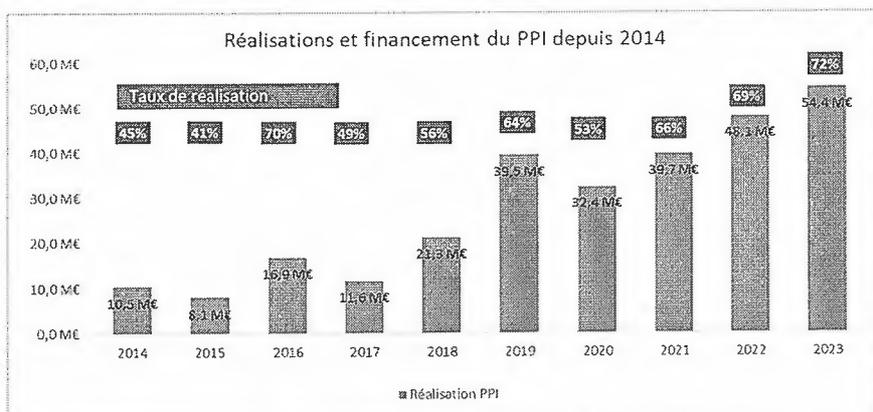
C'est pourquoi GBM s'est attaché une fois de plus en 2023 à maîtriser les dépenses de fonctionnement qui évoluent de + 4,7 % en 2023 à périmètre constant, soit en évolution réelle hors inflation de -0,2 %, malgré la hausse de la facture énergétique de près de 1,5 M€ en 2023 au budget principal.

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement est d'autant plus essentielle que GBM a une faiblesse structurelle de ses niveaux d'épargne, du fait principalement des recettes basses. Les écarts en euros par habitant par rapport à son panel (27 intercommunalités comportant une ville de 100 000 à 300 000 habitants hors métropoles de Lille, Lyon, Paris, Marseille) sont à cet égard particulièrement parlants :



Ces données sont particulièrement importantes pour souligner la vigilance que GBM doit conserver en matière d'épargne nette, et donc d'endettement, qui pèse directement sur ses niveaux d'épargne.

- Parallèlement, la montée en charge de l'investissement se matérialise clairement, avec un niveau particulièrement élevé et inédit en 2023, et un taux de réalisation de 72 % supérieur à l'objectif de 70 % présidant à la programmation du PPI.



Sur le seul budget principal, les dépenses d'équipement se sont élevées à 54,4 M€ en 2023, soit 6,3 M€ de plus qu'en 2022 et 14,7 M€ de plus qu'en 2021.

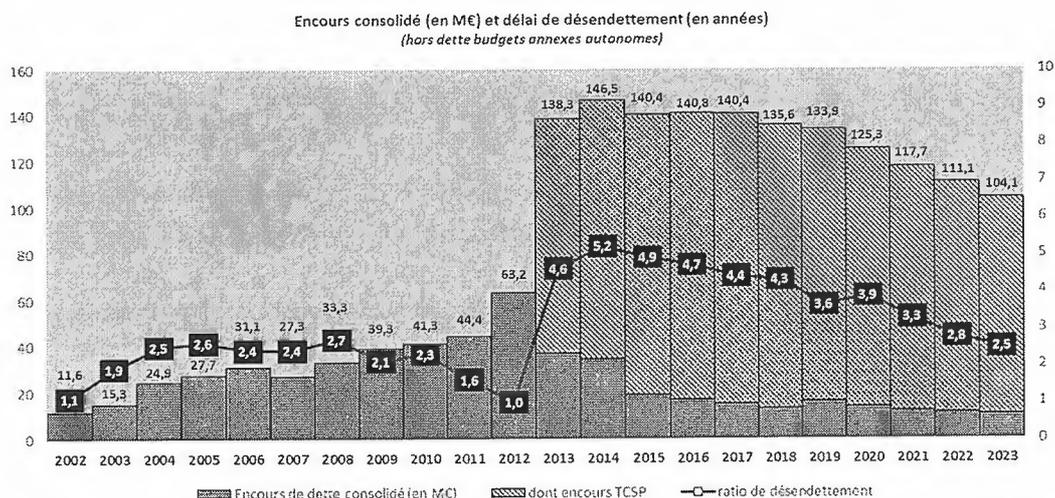
Le taux de consommation, de 72 %, est supérieur à l'objectif de 70% fixés, d'autant qu'il s'accompagne d'engagements pris et reportés à hauteur de plus de 16,3 M€ en dépenses.

Cela témoigne de la forte mobilisation en interne, pour la réalisation effective des projets inscrits.

Tous budgets confondus, le montant de l'investissement réalisé est de l'ordre de 86 M€.

Le Compte administratif 2023 matérialise donc clairement la montée en charge du Plan Pluriannuel d'Investissement, d'autant plus solide qu'elle s'accompagne d'un désendettement.

Le graphique suivant inclut la dette du Budget Principal et du budget annexe Transports, hors budgets autonomes.



A la fin de l'exercice 2023, l'encours de dette diminue de 7 M€, s'établissant à 104,1 M€, dont 93,6 M€ liés au Transport en Commun en Site Propre.

Pour rappel, l'augmentation de la durée de la capacité de désendettement (qui correspond au temps nécessaire à rembourser la totalité de la dette en lui consacrant l'intégralité de l'épargne brute) en 2020 résultait uniquement de la baisse des épargnes au CA 2020.

La capacité de désendettement, y compris avec le budget Transports et l'encours lié au TCSP, s'élève en 2023 à 2,5 ans. Ajoutons que la dette de GBM est sécurisée sur l'ensemble des budgets.

A noter que les budgets SPIC (Déchets, Eau et Assainissement, Chauffage Urbain) s'équilibrent de façon autonome, y compris en matière de gestion de la dette.

II. Les principales réalisations de 2023

La force de la Communauté Urbaine, c'est d'avancer, ensemble, dans la même direction, guidée par un même cap. 2023 a marqué une étape décisive dans la réalisation des opérations, et dans l'accélération de certaines autres, pour répondre au mieux aux objectifs du projet de territoire.

Le bilan à mi-parcours présenté dernièrement fait d'ailleurs état d'une progression globale du projet de plus de 60 %.

L'année 2023 a constitué une marche importante dans l'avancée du projet de territoire, pour le renforcement de la cohésion, la consolidation des alliances et de l'effervescence, et la préparation des transitions.

La spécificité de notre intercommunalité est bien qu'elle porte cette dualité de vocation, à la fois de moteur de **grands projets stratégiques de développement, mais aussi d'accompagnement au quotidien** de la population, l'ensemble de ces axes contribuant à rendre attractif notre territoire.

1. Développer l'attractivité, soutenir la vitalité

L'attractivité est un élément transversal de notre projet de territoire mais aussi de nos politiques publiques. En investissant dans de grands projets, en s'inscrivant dans une trajectoire de développement touristique, économique, culturel et sportif, GBM s'engage fortement pour dynamiser, promouvoir, attirer.

❖ CONSOLIDER LE POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE

Le programme Synergie Campus poursuit sa montée en charge en 2023 avec pas moins de **12,5 M€** de dépenses réalisées, notamment pour le nouveau bâtiment de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté - ISIFC (3,3 M€), le Learning centre (1,9 M€), les espaces extérieurs publics de la Bouloie (3,2 M€), la mise à niveau des bâtiments universitaires (3,5 M€) et encore la réhabilitation du Campus Sports (0,3 M€) inauguré en septembre 2023.

Près de 5,9 M€ ont été parallèlement reçus de nos partenaires en 2023 : la Région (4,3 M€), le Département (0,7 M€) et l'Etat (0,2 M€), matérialisant leur engagement fort sur ce projet d'ampleur.

En complément et dans le cadre du **CPER 2021-2027**, la collectivité s'est d'ores et déjà engagée à hauteur de 7 M€. A ce titre, GBM a accordé une subvention de 300 K€ à l'Université de Franche-Comté pour l'acquisition de simulateurs et équipements nécessaires à l'ouverture d'une nouvelle formation en odontologie, dont le solde de 150 K€ a été versé en 2023.

Des pré-études ont également été lancées (57 K€) pour la **deuxième phase de l'ISIFC**, dont la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage à GBM a été validée en juin 2023, pour un montant estimé à 4,1 M€ TTC, GBM prenant à sa charge une part nette de 1,5 M€.

Par ailleurs, le Grand Besançon a réaffirmé son engagement en faveur de l'enseignement supérieur avec une enveloppe de **0,5 M€ en fonctionnement** (en hausse de 0,2 M€ par rapport à 2022), comprenant un soutien accru à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (210 K€, avec la prolongation du soutien complémentaire accordé en 2022 de 100 K€) et à l'Université de Franche-Comté pour la commémoration de ses **600 ans d'existence** (40 K€), ainsi que l'appui aux **contrats doctoraux**.

Le projet de **Grande Bibliothèque, d'un montant total de plus de 85 M€**, dont la spécificité repose non seulement sur l'ambition et la qualité du projet, mais également sur sa localisation en Cœur de Ville et sur l'intégration en un même site d'une Bibliothèque Universitaire et d'une Bibliothèque d'Agglomération, a également connu en 2023 une avancée significative, avec la poursuite des études et la publication des appels d'offres en décembre.

2,2 M€ ont été consacrés aux travaux de démolitions, à la finalisation des travaux préparatoires ainsi qu'à la poursuite des études de maîtrise d'œuvre.

Comme le programme Synergie Campus, la Grande Bibliothèque est un projet fortement partenarial, avec des soutiens de l'Université, l'État, la Région, le Département et l'Union européenne. 1,3 M€ de subventions ont été versés en 2023. Intégré dans le Plan de Relance de l'État, cet équipement unique a déjà bénéficié de près de 13 M€ de financements versés à début 2024.

❖ ANIMER ET PROMOUVOIR

La visibilité et l'identité même de GBM sont des éléments forts de positionnement et d'attractivité. Dans ce cadre, GBM joue un rôle fort dans la promotion et l'animation du territoire aussi bien que dans le soutien aux partenaires sportifs et culturels.

La thématique Grandes Heures Nature, conciliant le **sport, la santé, la nature et l'écotourisme** constitue un élément d'identité et d'identification du Grand Besançon.

C'est à ce titre que cet axe est constitutif de nombreux de nos projets, allant ainsi bien au-delà du seul festival.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la rénovation de la **base de loisirs d'Osselle**. En 2023, et après enquête publique relative au Permis d'Aménager, la rénovation a été déclarée d'intérêt général permettant la poursuite de sa transformation, répondant pleinement aux enjeux environnementaux et climatiques. **La phase 2 a mobilisé 1 M€** en 2023, pour la réalisation du nouveau bâtiment à énergie positive destiné à l'accueil et au restaurant, ainsi que les aménagements du site pour une réouverture prévue pour la saison 2024. 180 K€ ont par ailleurs été dédiés au fonctionnement et à la gestion de l'équipement, pour lesquels 61 K€ de recettes ont été perçus au titre des entrées.

Dans l'attente du démarrage d'un projet plus vaste de réhabilitation du **camping de Chalezeule** (la phase 1 relative au bâtimentaire a été lancée début 2024), **26 K€** ont été mobilisés pour divers travaux d'entretien.

191 K€ ont quant à eux été consacrés à la gestion et l'entretien des **haltes fluviales** qui ont généré en parallèle 44 K€ de recettes (droits d'amarrage et vente de carburants).

Dans la continuité de cette thématique, GBM s'est impliqué fortement dans le projet de création d'une **base dédiée à l'outdoor** sur le site des Prés de Vaux porté par la Ville de Besançon qui devrait ouvrir prochainement et y apporte une subvention totale prévisionnelle de **1,8 M€** (le versement du solde a été reporté en 2024).

Parallèlement, GBM a poursuivi son soutien au sport, facteur de cohésion comme d'attractivité et de visibilité, non seulement par les subventions au **sport de haut niveau** pour **258 K€**, mais également par le **soutien renforcé aux manifestations et actions sportives**, pour **168 K€**, portant sur des événements aussi diversifiés que la Coupe du Monde de Cyclo-Cross, le Championnat d'Europe de BMX, la Classic Grand Besançon, le Trail des Forts, le Triathlon Vauban, le Raid Handisports ou encore la demi-finale des championnats de France de difficulté en escalade...

Le festival outdoor **Grandes Heures Nature 2023** s'est déroulé du 14 au 16 juin en même temps que les 24 heures du temps. L'évènement regroupant près de 10 épreuves sportives (Ekiden, Raids X'périences, Grand Tour VTT, Paddle race, Open d'escalade ...) et un village au cœur du parc de Chamars (exposants, tests, initiations, animations, spectacles et shows sportifs), a attiré plus de 13 000 visiteurs malgré la fermeture du parc le dimanche faisant suite à la chute d'un arbre : **438 K€** y ont été consacrés.

GBM développe également une **offre de randonnées pédestres, trail, VTT et cyclo** à travers des sentiers balisés (79 K€ y ont été consacrés en 2023) et valorisée par une signalétique stratégique sur le territoire et via l'application « Grandes Heures Natures ».

En matière de **développement culturel**, le **Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray** a été accompagné à hauteur de **0,8 M€**, répartis entre **0,4 M€** au titre de la

contribution en fonctionnement (+ 30 K€ par rapport à 2022) et **0,3 M€** en participation au projet de **rénovation du musée**. À noter que la participation globale de GBM sur le projet de rénovation a été versée à hauteur de 1 M€.

La **Citadelle** a reçu un soutien de GBM à hauteur de 130 K€ de contribution dans le cadre de la programmation estivale mais également de 156 K€ consacrés à la restauration du **patrimoine Vauban**, qui constitue la première labellisation UNESCO obtenue par le territoire et une vitrine à l'international et au national. Au global, 254 K€ auront été destinés à la rénovation du **Musée de la Résistance et de la Déportation** qui a rouvert ses portes en septembre 2023 (dont 76 K€ en 2023).

En matière culturelle également, GBM a poursuivi son engagement pour l'enseignement musical, à travers bien sûr le **Conservatoire à Rayonnement Régional** pour près de **7 M€** de dépenses. Les recettes perçues à hauteur de 1,6 M€ comprennent notamment des participations annuelles de nos partenaires (la Région pour 510 K€, le Département pour 40 K€ et l'Etat pour 140 K€), ainsi que les droits d'inscriptions pour 500 K€.

La collectivité poursuit également son engagement envers la **structuration du réseau d'enseignement musical pour 0,4 M€**. En 2023, un fonds de concours exceptionnel de 30 K€ a par ailleurs été accordé au Bastion pour la suppression du poteau situé devant l'espace scénique.

Comme les années précédentes et au-delà des manifestations sportives, de nombreux autres événements ont animé le territoire.

Des **manifestations culturelles** ont été organisées, **tel le Grand 8, la 10^{ème} édition des Mardis des Rives, le festival Détonation**, qui rencontrent un large succès auprès du public, et une vingtaine d'autres manifestations organisées par des associations du territoire pour un total de **231 K€**.

La 8^{ème} édition de la manifestation **Livres dans la Boucle** qui s'est déroulée du 15 au 17 septembre a connu un nouveau record d'affluence avec 33 250 visiteurs (ils étaient 32 000 l'année précédente) : 410 K€ lui ont été consacrés.

Le **fonds d'aide aux congrès**, représentant 30 K€, a permis de soutenir plusieurs manifestations d'envergure nationale. On peut citer la 20^{ème} Université d'été francophone en santé publique, le congrès régional « Coup de projecteur – rencontre avec la création jeunesse en BFC », le congrès national « Organisation des journées d'été de l'Association Nationale des Etudiants en MEdecine de France », les Assises nationales des insectes pollinisateurs et les Journées nationales sur les composites qui se sont déroulés sur le territoire Grand Bisontin au cours de l'année 2023.

GBM a également soutenu l'**Office du Tourisme** à hauteur de **500 K€** suivant la nouvelle convention d'objectifs 2023-2025 validée en 2023 qui lui confie des missions relatives à l'accueil et l'information des touristes, la promotion, la communication et la coordination des acteurs du tourisme local.

❖ RENFORCER LA VITALITE ECONOMIQUE ET NUMERIQUE

L'année 2023 a permis d'avancer dans la mise en œuvre du schéma des Zones d'Activités Economiques sur le territoire de Grand Besançon Métropole validé en 2022 et qui fixe les orientations d'aménagement en matière économique.

Dans ce cadre, **1,1 M€** ont été dédiés **aux aménagements sur les ZAE**, dans le cadre des budgets annexes spécifiques, notamment le réaménagement de la rue Claude Girard et les travaux d'aménagements paysagers des phases 4 et 5 sur l'Aire de l'Echange, mais aussi aux participations des concessions sur les Marnières et la ZAC Nouvelle Ere aux Auxons.

Les études sur la zone de **Saint-Vit Champs Chevaux** se sont par ailleurs poursuivies.

Dans les zones existantes, les travaux d'aménagement se poursuivent sur les sites de **TEMIS Microtechniques** avec 1 M€ de participations. À noter que si le développement **TEMIS Santé** aux

Hauts du Chazal n'a pas nécessité de versement en 2023, la poursuite des travaux sur le secteur Nord-Est est en cours d'études.

La **pépinière de Palente**, outil d'aide à la création d'entreprises, a mobilisé 273 K€ nécessaires à son fonctionnement, complétés par 75 K€ de travaux d'entretien (le remplacement d'une chaudière a également été engagé sur 2023).

La **Maison des Microtechniques** a quant à elle fait l'objet de dépenses à hauteur de **812 K€** pour la gestion et les travaux d'entretien du bâtiment.

Parallèlement, **1,5 M€** en investissement et fonctionnement ont été dédiés à l'entretien général des voiries dans les **ZAE transférées**.

En complément, le programme de **requalification des Zones d'Activités Economiques existantes** mis en place à partir de 2022, a permis la réalisation de travaux à hauteur de **243 K€** principalement pour la requalification de la rue Kastler dans la zone des Tilleroyes et la poursuite des **études de requalification et de transition écologique** sur les zones de Besançon-Thise-Chalezeule, Saint-Vit Grands Vaubrenots et Saône Cheneau Blond. Ces études devront permettre de maintenir l'attractivité des zones tout en intégrant les enjeux liés à l'amélioration environnementale et la transition écologique.

En matière économique toujours, la collectivité a également poursuivi son **soutien direct aux entreprises** via le Fonds d'Intervention Economique (FIE), les aides à l'investissement des entreprises, le soutien à l'entrepreneuriat, mais aussi par le programme "actions recherche innovation" pour un total de 388 K€.

Dans le cadre du soutien à l'innovation, axe fort de la politique de développement économique, Grand Besançon Métropole a renouvelé son financement au **Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne Franche-Comté (PGI)** pour 16 K€, pour la mise en œuvre des programmes d'actions « animation » et « Comité Régional Opportunités Seniors » qui ont pour objectifs de fédérer les acteurs publics et privés afin d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées et valoriser la gérontologie en contribuant à l'attractivité du territoire.

Une subvention de 50 K€ a également été accordée à l'Etablissement Français du Sang, afin de mener une étude sur l'opportunité d'une éventuelle création d'un site de bioproduction dans les **biothérapies innovantes**.

En matière de transition numérique, 153 K€ ont été versés au **Syndicat Mixte Très Haut Débit** pour le déploiement de la fibre dans les communes du Val Saint-Vitois et de la Dame Blanche.

Par ailleurs, les études relatives au projet de construction du **Numérique** dans le quartier prioritaire de Planoise, qui s'inscrit dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, se poursuivent. Il s'agit d'offrir des ressources aux entreprises de GBM pour les accompagner dans leur transition numérique et de structurer et animer la filière numérique du territoire.

Enfin, en matière de coopérations, 198 K€ ont été consacrés aux **savoir-faire horlogers**, autre fleuron de l'histoire grand bisontine inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, notamment par l'organisation de la 9^{ème} édition des **24H du Temps « Le temps du sport »** (lieu emblématique d'exposition des savoir-faire horlogers croisé avec le festival Grandes Heures Nature) et la mise en place du projet « **Arc Horloger** » qui a pour objectif de coordonner et pérenniser la transmission et la promotion des savoir-faire en mécanique horlogère.

2. Préparer les transitions pour une haute qualité de vie

Anticiper les transitions est essentiel pour intégrer les besoins présents et futurs de la population et favoriser une haute qualité de vie, qui est également un élément d'attractivité pour le Grand Besançon. GBM s'engage pour l'adaptation de son territoire aux changements économiques, sociaux, climatiques et environnementaux.

❖ FACILITER LES DEPLACEMENTS, DEVELOPPER LES MOBILITES DOUCES

Le Plan de Mobilité ou le Plan Local de l'Habitat révisés, mais également le Schéma de Cohérence Territoriale, le Plan Climat Air Energie Territoire, tous deux en cours de révision, fixent la cohérence des objectifs d'aménagement du territoire, au premier rang desquels la mobilité, la politique de déplacements jouent un rôle important de structuration.

Le schéma directeur cyclable a été approuvé en novembre 2023. Il prévoit l'ensemble des infrastructures via une cartographie du réseau actuel et futur. **En 2023, 3,2 M€ ont été consacrés à l'accélération de la réalisation des pistes cyclables.**

De nouveaux itinéraires cyclables, structurant le Grand Besançon, ont ainsi été aménagés ou consolidés (sécurisation ponctuelle, jalonnement...). Parmi les plus grands chantiers de 2023, figurent la 2^{ème} phase des rues Trépillot et Ampère à Besançon, le 1^{er} tronçon Pirey-Besançon, les liaisons Franois-Chemaudin, Vorges-Busy, Aragon-Char à Besançon, Routelle-Eurovélo 6 et la chaussée à voie centrale banalisée de Mamirolle. Des études ont également été menées à Besançon (rues de Dole, René Char et route de Gray) et dans les autres communes (2^{ème} et 3^{ème} tronçons de Pouilley-les-Vignes à Besançon et liaison Saône-Mamirolle).

L'année 2023 a vu la création du premier **local à vélo sécurisé** avenue Cusenier à Besançon pour **107 K€** ; à terme, le Plan de Mobilité prévoit l'installation de **41 nouveaux abris vélos sécurisés** sur le territoire grand-bisontin.

En parallèle, l'année écoulée a également vu la création d'un nouveau **parking de covoiturage** de 36 places à Larnod-Busy ainsi que l'extension et la végétalisation de celui de La Vèze-Morre pour 242 K€.

Des aires de retournement ont également été aménagées pour **107 K€** sur les communes de Byans-sur-Doubs, Morre, Saint-Vit, Velesmes-Essart et Besançon Clairs Soleils, ainsi que des études sur Chemaudin et Vaux, Avanne-Aveney, Merey-Vieilleilley et La Vèze.

Toujours dans le cadre de sa politique de mobilité durable, 35 K€ ont été dédiés à la concertation « **Logistique urbaine** ». Une étude a également été lancée pour l'élaboration du **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement** pour le territoire (33 K€ en 2023).

Grand Besançon Métropole a apporté également une aide pour **l'achat de vélos ou vélos-cargo à assistance électrique (VAE)** pour les habitants de son territoire à hauteur de 62 K€ pour plus de 300 subventions (plus de 600 subventions versées depuis 2022). Ce dispositif rencontre toujours un vif succès.

En matière d'entretien et d'aménagement de la voirie communale transférée en 2019, GBM a dépensé pas moins de 25,7 M€ en 2023, en fonctionnement et en investissement, soit + 2,9 M€ par rapport à 2022.

Les travaux d'investissement de voirie, sur les secteurs urbains et périurbains, ont mobilisé **18,6 M€**.

Ils ont été consacrés, d'une part au **Gros Entretien Renouvellement (GER) pour 8,9 M€** (y compris les ouvrages d'art pour 0,9 M€ et les travaux relatifs au développement de la ville apaisée pour près de 1 M€) et d'autre part, **aux opérations de créations-requalifications de voirie pour 7,8 M€**.

En matière de requalifications de voirie, citons, pour 2023, les travaux sur les communes de Chatillon-le-Duc, Les Auxons, Pirey, Pouilley-Français, Novillars et Champagny ainsi que des études sur Thise, Larnod, Saône, Deluz et Nancray (sécurisation des modes actifs, désimpermeabilisation, enfouissement de réseaux ...) et concernant le secteur urbain, la requalification des rues Trépillot, Ampère, la végétalisation de la rue Gambetta et de la place de la Bascule.

Les dépenses sur l'éclairage public ont été à nouveau soutenues en 2023, notamment avec l'accélération du programme d'économies d'énergie.

Il a représenté **1,9 M€ au total en 2023 en investissement**, avec un effort pour le renouvellement en LED (**54% des points lumineux sont maintenant équipés**) et la poursuite des travaux permettant l'extinction nocturne totale dans désormais **56 communes périurbaines et dans certains quartiers de la Ville de Besançon**, ce qui permet de réduire de 30% la consommation énergétique.

3,6 M€ ont été perçus par GBM en parallèle au titre des fonds de concours versés par les communes pour les travaux de requalification et de sur-qualité GER et 452 K€ du Département.

Quant aux dépenses de fonctionnement de la voirie, elles se sont élevées à 7,1 M€ (soit + 1,1 M€ par rapport à 2022) : les principaux postes de dépenses concernent l'entretien de la voirie pour **2,6 M€**, la gestion de l'éclairage public pour **2,7 M€** (en augmentation de + 38 % du fait de la hausse des tarifs énergétiques 2022 et 2023 malgré les actions de sobriété), et la gestion des stationnements urbains pour 1,7 M€ (+ 21% par rapport à 2022 du fait de l'inflation).

À noter concernant le stationnement en ouvrages, les recettes dépassent en 2023 leur niveau d'avant crise sanitaire, avec près de **3,8 M€** pour 2,1 millions d'entrées (+ 16% par rapport à 2019).

Dans le cadre du projet **d'aménagement de la RN57**, et de la convention de financement liée au CPER, une participation à hauteur de 20 K€ a été versée pour la poursuite des études et la réalisation des premières acquisitions foncières.

L'année 2023 a vu également le lancement du programme de **dissimulation des réseaux secs** pour **0,1 M€** avec des travaux par exemple sur les communes de Chemaudin et Vaux, Chalèze, Osselle-Routelle et Le Gratteris.

De plus, dans le cadre de son rôle d'« Autorité Organisatrice de la Mobilité » et de sa responsabilité en matière de **transports**, le Grand Besançon soutient le développement de l'intermodalité.

L'année 2023 a vu également la signature du marché d'acquisition des **5 nouvelles rames de tramway** pour une livraison prévue en 2025 : **5 M€** y ont été dédiés.

La **modernisation du parc** s'est poursuivie avec l'acquisition de véhicules (dont 2 nouveaux bus 100% électriques) et de matériel embarqué pour 1,2 M€. La poursuite de l'acquisition de vélos électriques pour le service de location Ginko vélo a donné lieu à une nouvelle commande, avec notamment 10 vélos cargo « famille ».

Par ailleurs, des aménagements ont été réalisés sur les pôles d'échanges et la voirie (quais, arrêts ...) pour **0,6 M€**, notamment pour la finalisation du Pôle d'échanges multimodal de Saint-Vit, inauguré en octobre 2022 et le démarrage de celui de Saône.

❖ ADAPTER LE TERRITOIRE

Alors que les effets du réchauffement climatique se font de plus en plus sentir au quotidien, que ce soit par exemple en termes d'habitat, de santé, d'aménagement du territoire, de gestion du patrimoine arboré, le Grand Besançon s'engage dans l'anticipation de la transition.

Le **Projet Alimentaire Territorial** grand-bisontin aborde divers domaines essentiels tels que la santé, la qualité de l'alimentation, l'insertion sociale, l'aménagement équilibré du territoire, la transition énergétique et écologique, ainsi que l'emploi et l'économie locale. Il met particulièrement l'accent sur la diversification agricole et la structuration des filières pour favoriser un système alimentaire plus durable et résilient.

En 2023, un budget de 164 K€ lui a été consacré, pour accompagner les communes dans la réalisation de leur Projet Alimentaire Territorial, mettre en place des animations sur les thématiques croisées de l'alimentation, de la santé et de l'environnement, et soutenir les partenaires par le biais de subventions. La gestion et les travaux d'aménagement de la **pépinière d'activités en maraîchage** biologique (128 K€) s'inscrivent également dans cet objectif.

En terme d'accompagnement des communes, GBM a poursuivi son engagement à travers le **fonds Climat**, qui œuvre pour une approche globale des projets d'aménagement et d'environnement : 173 K€ ont été versés en 2023, ainsi que 346 K€ engagés et reportés sur 2024.

Un autre engagement crucial est celui pris dans le cadre du **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**, visant à transformer le territoire en une zone à Energie Positive d'ici 2050. Ce plan ambitieux vise à réduire de moitié la consommation énergétique du territoire, à promouvoir le développement des énergies renouvelables et à renforcer la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.

400 K€ ont été mobilisés pour l'animation et les études d'opportunité, de faisabilité et d'audits énergétiques pour les communes.

En matière de **transition énergétique**, en 2023, GBM s'est engagé pour que tout nouveau projet de construction, de réhabilitation ou de rénovation de bâtiments, s'inscrive dans une démarche d'études intégrant des prescriptions énergétiques et environnementales inscrites dans un cahier des charges définissant des objectifs de performances énergétiques et environnementales et des critères précis à respecter dans une dizaine de thématiques.

En matière d'énergies renouvelables, le budget annexe Chauffage Urbain a mobilisé en totalité 8,2 M€ en 2023, dont 6,2 M€ d'investissement pour l'extension du réseau de chaleur urbain de Planoise et des Hauts du Chazal à l'Ouest.

Par ailleurs, l'étude préalable à la création d'un nouveau réseau de chaleur dans l'est bisontin, lancée en 2022, s'est poursuivie (20 K€ en 2023).

GBM est également engagé dans la création de la société de projet en énergie renouvelable en vue d'implanter un parc photovoltaïque au sol sur le site des Andiers à Chalezeule, mais également dans le projet Planoise solaire, et les ombrières sur les parkings, qui sont en cours de mise en œuvre.

En parallèle, et dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air, GBM a soutenu l'ATMO Bourgogne Franche Comté pour un montant de 188 K€.

La collectivité a également poursuivi ses actions en matière de **préservation de la biodiversité (37 K€)**, notamment sur la mise en place de pâturages sur les collines, enjeux paysagers et de biodiversité importants, et du partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Franche-Comté qui réalise un inventaire floristique et entomologique, ou encore des animations paysagères et des actions de sensibilisation à l'environnement.

Grand Besançon Métropole joue également un rôle central en assurant la gestion efficace des déchets ménagers et en œuvrant pour la protection des ressources et préservation de la qualité de l'eau.

La gestion des déchets, via le budget annexe dédié, a représenté **26,4 M€**, principalement en fonctionnement pour la collecte et le traitement des ordures ménagères. 1 M€ ont été dédiés à l'investissement pour le renouvellement de véhicules, l'installation de points d'apports volontaires et de conteneurs.

La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) a représenté **274 K€** au titre de 2023, dont 184 K€ pour les contributions aux syndicats, avec en parallèle des engagements pris pour plus de 530 K€.

La qualité de l'eau et la préservation des ressources ont mobilisé, via les budgets annexes Eau et Assainissement, plus de 43 M€.

En matière d'investissement, ce ne sont pas moins de 15,8 M€ qui ont été réalisés dans ce domaine.

On peut notamment citer les travaux lancés sur la commune de Deluz pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement et le renouvellement d'une conduite d'eau d'un montant global de 1,1 M€ HT, en lien avec une opération d'enfouissement des réseaux secs.

Grand Besançon Métropole a également engagé des travaux de restructuration d'une partie du réseau d'alimentation en eau potable. Cette opération comprend la **rénovation de l'usine d'eau potable de la Malate et la modification de l'architecture du réseau d'adduction** vers le Centre-Ville de Besançon. Ce sont ainsi près de 350 mètres de canalisation qui ont été réhabilités pour un montant de travaux de 960 K€.

La gestion des eaux pluviales, enjeu de préservation des ressources naturelles et de limitation des effluents, représente une consommation de crédits à hauteur de près de **2,2 M€**, dont 1,5 M€ de contribution au budget annexe Assainissement et 0,4 M€ en investissement.

En 2023, Grand Besançon Métropole, en lien avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, a poursuivi l'application des **Paiements pour Services Environnementaux (PSE)**, notamment avec les agriculteurs : **0,7 M€** ont été dédiés à ce programme en 2023, soit près de 1,5 M€ versés depuis 2022.

3. S'engager pour la cohésion et la solidarité

❖ LES ENGAGEMENTS EN DIRECTION DES QUARTIERS PRIORITAIRES ET DE LA POLITIQUE D'HABITAT.

Les engagements envers les quartiers prioritaires et la politique d'habitat sont essentiels pour promouvoir l'inclusion sociale et économique et pour garantir des conditions de vie dignes pour tous les habitants. Cela intègre des actions diversifiées, en matière de Politique de la Ville, de renouvellement urbain, d'amélioration des infrastructures, d'accès à l'emploi, de rénovation énergétique de l'habitat, ou de développement de logements abordables.

4,2 M€ ont été consacrés à notre politique en matière d'Habitat en 2023, en investissement et fonctionnement.

Le Grand Besançon a poursuivi sa politique en faveur, d'une part, de la réhabilitation des logements publics et privés (**1,7 M€**) et d'autre part, de la production de logements publics locatifs (0,7 M€) ou encore via l'aide à l'accession à la propriété par des subventions (10 K€).

Une participation à l'Organisme Foncier Solidaire a été versée à hauteur de **50 K€**, ainsi que **12 K€** en soutien aux associations (SOLIHA et AREHA EST).

La convention de délégation de compétence des **aides à la pierre**, prorogée d'une année supplémentaire, a mobilisé **1,7 M€**. Les dépenses sont intégralement compensées par des recettes provenant de l'Etat.

En parallèle, le **nouveau Plan Local de l'Habitat 2024-2029**, adopté en décembre 2023, sera amené à favoriser l'accueil de nouveaux habitants, avec un objectif de création de 900 logements par an, mais aussi la rénovation, énergétique notamment, autour de l'enjeu de lutte contre la précarité énergétique, de 270 logements par an.

Le **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)** dont bénéficie Planoise, quartier prioritaire de la ville, a mobilisé **1,3 M€** en 2023 : 0,3 M€ ont contribué à la reconstitution de l'offre suite aux démolitions prévues sur les communes de Besançon, Chalezeule, Fontain, Mamirolle, Chemaudin et Vaux, Saint-Vit, Serre-les-Sapins et Thise ; 1 M€ ont porté sur les aménagements d'ensemble des différents secteurs (études sur le secteur Epoisses, aménagements du parking Luxembourg, du secteur Cassin et sur le secteur Ile de France, notamment pour l'acquisition de la station-service).

En appui au programme d'investissement, **400 K€** ont été consacrés, en fonctionnement, pour le dispositif du **Contrat de Ville** principalement sous forme de subventions aux différents partenaires.

L'année 2023 a également permis d'avancer sur l'élaboration du **nouveau Contrat de Ville 2024-2030** ce qui a permis son aboutissement en mars 2024. Suite au décret du 28 décembre 2023, **deux nouveaux**

quartiers prioritaires à savoir Battant et les Hauts de Saint Claude ont été retenus, venant s'ajouter à ceux de Planoise, Montrapon, Orchamps-Palente et Clairs-Soleils.

La gestion des **aires d'accueil des gens du voyage** a mobilisé 287 K€, dont la majorité liée au marché de prestations de service. La prise en charge des conséquences en termes de salubrité liées aux stationnements irréguliers de caravanes s'est élevée à 19 K€.

En 2023, **0,3 M€** ont été dédiés à la mise en œuvre du schéma départemental pour **l'accueil et l'habitat des gens du voyage 2021-2026**, principalement pour l'aménagement de nouveaux terrains familiaux et la poursuite des études sur la construction de la nouvelle aire de grand passage.

❖ LA COHESION TERRITORIALE

En plus des actions spécifiques dans les quartiers prioritaires, il est important de souligner les engagements de cohésion envers les communes et autres structures du territoire. Cela comprend le renforcement des liens intercommunaux afin de favoriser la collaboration et la solidarité, ainsi que l'élaboration et le portage des grands documents liés à l'aménagement du territoire.

En 2023, la contribution de GBM au **Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)** pour la révision du Schéma a été à nouveau renforcée à hauteur de 40 K€ depuis 2022, pour un montant total versé en 2023 de 376 K€. Ce renforcement permet au Syndicat Mixte de mener le vaste travail d'actualisation du SCoT, qui permettra de fixer les grandes orientations d'organisation et de développement du territoire.

La poursuite de l'élaboration et de la révision des **Plans Locaux d'Urbanisme** et du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Besançon, ainsi que la topographie (études et levées topographiques) ont mobilisé en parallèle 630 K€.

GBM a également apporté un soutien à **l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Bisontine** pour 390 K€.

La contribution au **Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**, acquittée par GBM, pour **9 M€** a représenté près de 23 % des dépenses de fonctionnement des compétences.

En matière d'**aide aux communes**, **89 K€** ont été dédiés à l'adhésion à l'ADAT (Agence Départementale d'Appui aux Territoires) et au logiciel d'analyse prospective-financière mis à disposition des communes ; ces dépenses s'entendent hors temps de travail du personnel communautaire pour l'aide aux communes (évaluées à plus de 600 K€).

Le service de remplacement temporaire des secrétaires de mairie composé de trois agents a bénéficié en 2023, à une quinzaine de communes.

L'année 2023 a également vu la **création d'un nouveau fonds de soutien à destination des communes** pour les accompagner dans les investissements liés aux équipements publics ayant un rayonnement sur le bassin de vie ; les premiers dossiers sont proposés pour validation au 1^{er} semestre 2024.

En direction du territoire également, et plus particulièrement de l'informatisation des écoles, le dispositif **ordiclasses** porté par GBM a nécessité **158 K€** en investissement pour l'achat de licences et de matériels.

La Dotation de Solidarité Communautaire, reversée aux communes, a représenté **4,2 M€** en 2023 ; cette dotation en direction des communes de GBM a augmenté de près de 1 M€ depuis 2012.

GBM, par ses valeurs de **solidarité**, a soutenu **l'aide humanitaire** apportée à la Turquie et à la Syrie suite au séisme de février 2023, au Maroc suite au tremblement de terre de septembre 2023, et enfin à la Lybie pour les inondations de septembre également (**20 K€**).

Enfin, GBM a également accordé des subventions exceptionnelles à la **Banque alimentaire de Franche-Comté** à hauteur de **150 K€**, à **Emmaus** pour **300 K€** ainsi qu'à la **Maison des familles** pour **80 K€**

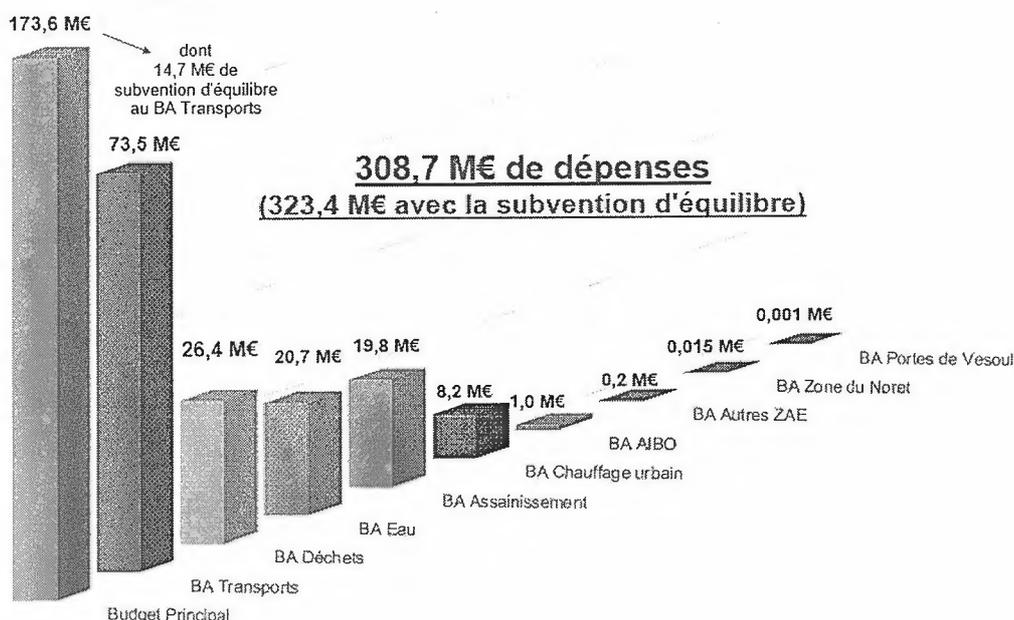
pour leurs projets de développement immobilier respectifs : des acomptes ont d'ores et déjà été versés en 2023 pour 220 K€.

I - Les dépenses et recettes consolidées du CA 2023 tous budgets

Le CA 2023 consolidé réel (investissement et fonctionnement) s'établit à :

- **342 808 546 € en recettes**, correspondant à un taux de réalisation de **75 %**, soit 328,1 M€ hors subvention d'équilibre au budget annexe transports ;
- **323 398 827 € en dépenses**, avec la subvention d'équilibre au budget annexe transports, correspondant à un taux de réalisation de **73,1 %**.

Les dépenses représentent **308,7 M€ hors subvention d'équilibre au budget annexe Transports (contre 289,4 M€ au CA 2022)**, avec une neutralisation de la subvention permettant de ne pas la comptabiliser deux fois (en dépense pour le budget principal et en recette pour le budget annexe).



1. Les dépenses consolidées

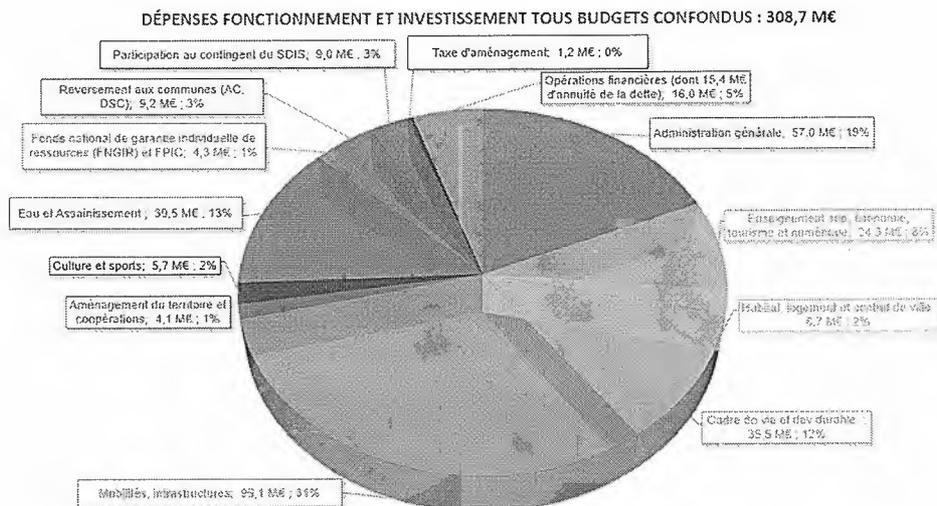
Les dépenses de 308,7 M€ hors subvention d'équilibre se répartissent comme suit :

- **Les dépenses d'investissement** consolidées représentent **99,2 M€ en 2023 (contre 91,7 M€ au CA 2022)**, dont 10,8 M€ de remboursement du capital de la dette (les intérêts de la dette représentant parallèlement 4,6 M€), les autres dépenses d'investissement correspondant au reversement de taxe d'aménagement (1,2 M€) et au remboursement de l'avance pour pertes de recettes Transports (1,1 M€).

En 2023, tous budgets confondus, le Grand Besançon a investi pour ses projets d'équipement 86 M€, représentant une augmentation de 15 M€ par rapport à 2022.

- **Les dépenses de fonctionnement** s'établissent pour leur part à **209,5 M€ hors subvention d'équilibre (contre 197,7 M€ au CA 2022)**.

Elles sont composées principalement des charges des compétences (124,6 M€), des charges de personnel (66,2 M€), du reversement aux Communes (9,2 M€), du FNGIR et du FPIC (4,3 M€), et des opérations financières (5,2 M€).



Une présentation détaillée des dépenses par budget se situe en partie 3 du présent rapport.

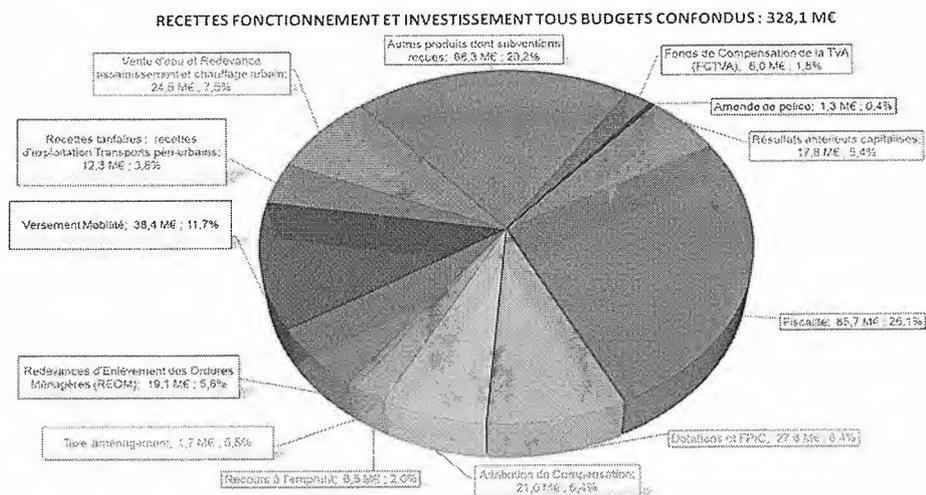
2. Les recettes consolidées

En 2023, les recettes consolidées se sont élevées à 328,1 M€ hors subvention d'équilibre.

- Les recettes d'investissement s'établissent à 64,6 M€ (69,8 M€ au CA 2022 hors réaménagement de dette incluant 9 M€ versés par l'Etat au titre du Plan de Relance pour la Grande Bibliothèque). Elles se composent principalement de l'affectation d'une partie des résultats antérieurs à hauteur de 17,8 M€, d'un recours à l'emprunt de 6,5 M€, des subventions et participations de l'ordre de 23,9 M€, des attributions de compensation pour 7,4 M€, du FCTVA d'un montant de 6 M€, de la taxe d'aménagement pour 1,7 M€ et des amendes de police pour 1,3 M€.

- Les recettes de fonctionnement se sont élevées de leur côté à 263,6 M€ hors subvention d'équilibre (255,9 M€ en 2022), avec en particulier :

- Le Versement Mobilité : 38,4 M€, soit 14,6 % des recettes de fonctionnement et 11,7 % des recettes totales.
- Les ventes d'eau, la redevance assainissement et de chauffage urbain : 24,5 M€, soit 9,3 % des recettes de fonctionnement et 7,5 % des recettes totales.
- La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) : 19,1 M€, soit 7,2 % des recettes de fonctionnement et 5,8 % des recettes totales.
- Les dotations de l'Etat : 27,6 M€, soit 10,5 % des recettes de fonctionnement et 8,4 % des recettes totales.
- La fiscalité, y compris les fractions de TVA nationale : 85,7 M€, soit 32,5 % des recettes de fonctionnement et 26,1 % des recettes totales.



II. Le budget principal

Le Compte administratif 2023 intègre pour la première année les crédits dédiés au Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) suite à la clôture de son budget annexe au 31 décembre 2022. Dans un souci de clarté et de cohérence des comparaisons, les principales évolutions par rapport au Compte administratif 2022 sont analysées à périmètre constant, soit retraitées des crédits du CRR y compris la subvention d'équilibre qui était précédemment prise en charge par le budget principal.

1. Le Fonctionnement

a) Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Budget Principal	Compte Administratif 2022	Budget 2023	Compte Administratif 2023	% de réalisation du CA 2023	% d'évolution CA 2023/ CA 2022
Charges des compétences et de l'administration générale	36 577 722	41 708 201	38 987 373	93,5%	6,6%
Charges de personnel	41 157 332	50 282 638	48 904 917	97,3%	18,8%
Subvention d'équilibre Budget annexe Transports	13 987 700	14 701 225	14 701 225	100,0%	5,1%
Subvention d'équilibre Budget annexe CRR	5 315 509	-	-	-	-100,0%
Sous-total compétences	97 038 263	106 692 064	102 593 515	96,2%	5,7%
Attribution de compensation (AC)	5 008 022	5 015 658	5 015 658	100,0%	0,2%
Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	4 235 501	4 442 759	4 202 953	94,6%	-0,8%
Sous-total reversements aux communes	9 243 523	9 458 417	9 218 611	97,5%	-0,3%
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	4 305 337	4 305 337	4 305 337	100,0%	0,0%
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) dépenses	-	36 834	36 834	100,0%	
Reversements de fiscalité	78 043	425 148	416 311	97,9%	433,4%
Remboursement des intérêts de la dette	227 284	332 852	310 610	93,3%	36,7%
Autres dépenses de fonctionnement (régularisations, créances irrécouvrables...)	75 580	264 541	172 928	65,4%	128,8%
Dépenses imprévues	-	1 000 000	-	0,0%	
Sous-total opérations financières	4 686 244	6 364 712	5 242 021	82,4%	11,9%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors épargne brute	110 968 029	122 515 193	117 054 147	95,5%	5,5%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors épargne brute hors crédits CRR	105 652 520		110 647 201		4,7%

Les dépenses de fonctionnement représentent 117,1 M€ et sont réalisées à 95,5 %.

Retraitées des crédits dédiés au CRR (soit la subvention d'équilibre de 5,3 M€ versée en 2022 et les dépenses prises en charge par le budget principal de 6,4 M€ en 2023), elles sont en augmentation de 5 M€, soit + 4,7 %.

- Les dépenses des compétences

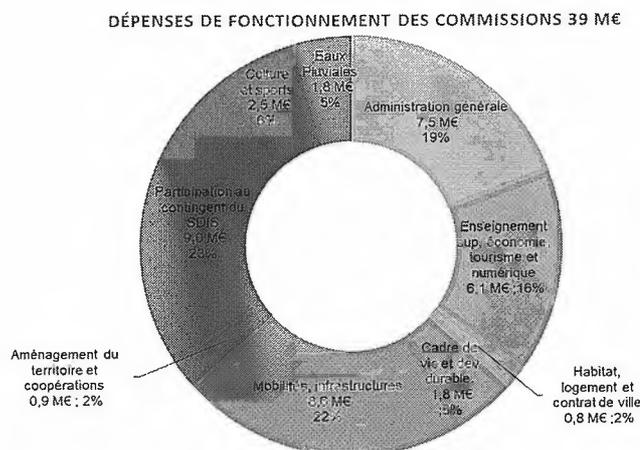
Sur le total de dépenses de fonctionnement, les **charges des compétences et de l'administration générale, hors dépenses de personnel, s'élèvent à 39 M€ (dont 0,87 M€ de crédits du CRR) et sont réalisées à hauteur de 93,5 %.**

Elles sont en augmentation par rapport à 2022 de 6,6 %, soit + 4,2 % à périmètre constant hors CRR (+ 1,5 M€).

Cette augmentation résulte essentiellement **des coûts de l'énergie, d'un montant de 3,8 M€ avec un poste en hausse de 61,7 % (+ 1,4 M€)**, comprenant la refacturation de l'éclairage public urbain par la Ville de Besançon qui porte sur les consommations de 2022, donc avec un impact encore partiel sur les charges de GBM en 2023.

Les dépenses des compétences intègrent également **la contribution au SDIS, d'un montant de 9 M€ en 2023, en évolution de + 3,6 % (+309 K€).**

La répartition des dépenses de compétences par politiques publiques intercommunales s'établit comme suit :



- Les charges de personnel et charges nettes.

Les **charges de personnel du budget principal** sont passées de 41,2 M€ à 48,9 M€ entre 2022 et 2023, dont 5,5 M€ concernent le CRR : **à périmètre constant, elles évoluent de 2,2 M€ soit + 5,3 %.**

Elles se composent des effectifs propres à GBM (48,4 M€ y compris 5,5 M€ pour le CRR) et du remboursement du personnel mis à disposition et refacturé par la Ville de Besançon (0,5 M€).

L'évolution des charges de personnel résulte principalement :

- o de l'impact des décisions nationales en matière de ressources humaines prises en 2022 (impact en année pleine de 1,2 M€) et 2023 (impact en année incomplète de 0,4 M€) en matière de relèvement de l'indice minimum de traitement de la fonction publique consécutif à la revalorisation du SMIC et la revalorisation du point d'indice de 1,5 % ;
- o des évolutions propres à GBM (Glissement Vieillessement Technicité, régimes indemnitaires...) ;
- o du versement de la Prime de Pouvoir d'Achat exceptionnelle fin 2023 décidé par GBM pour 0,4 M€.

Selon la réglementation en vigueur, l'ensemble des coûts liés aux services mutualisés est à la charge du Grand Besançon qui les refacture ensuite aux collectivités selon une clé de répartition définie par convention.

Ainsi, **les charges nettes de personnel hors CRR** s'élèvent en 2023 à 40,3 M€, après déduction des recettes de refacturation du coût des agents mis à disposition de services relevant des budgets annexes, des syndicats mixtes, des associations et de la refacturation au CCAS du personnel des services mutualisés (hors personnels des services communs avec la Ville de Besançon, pris en charge via un ajustement annuel de son attribution de compensation).

- La contribution du budget principal au budget annexe Transports

Suite à l'intégration des crédits du CRR au budget principal, seule subsiste la subvention d'équilibre au budget annexe Transports.

Cette dernière s'est élevée à **14,7 M€ en 2023** (contre 14 M€ en 2022), soit **en hausse de 5,1 %**, avec une évolution annuelle de + 2,5 % à laquelle s'ajoute la prise en charge par le budget principal de la nouvelle grille tarifaire votée en juin 2022 (0,9 M€ en année pleine).

- Les reversements aux communes

Les **reversements aux communes** sont constitués :

- o **des Attributions de Compensation (AC) versées** pour 5 M€, en augmentation de 0,2 % (+ 8 K€) par rapport à 2022 conformément aux décisions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
- o **de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** pour 4,2 M€, en diminution de - 0,8 % (- 33 K€) par rapport à 2022 sur le volet Cartes Nationales d'Identité électroniques (CNle), du fait de la hausse des dotations de l'Etat pour les titres sécurisés, la dotation allouée globalement aux communes de la part de GBM et de l'Etat étant parallèlement en hausse de près de 79 K€.

Le versement est ainsi réparti comme suit :

- Volet « solidarité fiscale et sociale » : 2,4 M€,
- Volet « solidarité économique » : 1,7 M€,
- Volet « gens du voyage » : 71 K€,
- Volet « CNle » : 80 K€ versés aux 5 communes concernées par le dispositif, sur la base du nombre de titres délivrés l'année précédente.

- Le FNGIR et le FPIC

Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR), figé, s'est élevé à 4,3 M€ pour l'ensemble du territoire. Ce mécanisme a été créé afin d'assurer la compensation des conséquences financières de la réforme de la taxe professionnelle.

Dans les faits, le Grand Besançon est contributeur à ce fonds qui est réparti au bénéfice de territoires plus richement dotés en bases de taxe professionnelle en 2009 ou ayant été moins vertueux sur le taux de fiscalité professionnelle pratiqué.

Ainsi, le taux comparativement trop faible à l'époque de taxe professionnelle unique du Grand Besançon induit comme effet pervers d'amener le Grand Besançon à financer chaque année le FNGIR, qui ne bénéficie pas à notre territoire, pour plus de 4 M€.

La Communauté Urbaine a également contribué en 2023 au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), à hauteur de 36 K€. Elle n'avait pas contribué en 2022, ne remplissant pas le critère déclencheur de cette contribution.

La répartition des prélèvements et versements au FPIC étant dépendante de critères différents, il est possible pour un EPCI d'être à la fois contributeur et bénéficiaire du fonds : en 2023, **le territoire a ainsi été en parallèle éligible au FPIC, avec une recette perçue par GBM de 2,8 M€.**

- Intérêts de la dette

Les **frais financiers** ont représenté 311 K€ en 2023 (dont 5 K€ relatif à l'ancien budget Conservatoire à Rayonnement Régional).

Hors CRR, ils sont en hausse de 79 K€ par rapport à 2022.

Grand Besançon n'ayant pas contractualisé de nouveaux emprunts en 2022 ou 2023 sur son budget principal, cette évolution est due à la hausse du taux du Livret A (passé à 3 % depuis février 2023) impactant les prêts adossés à ce taux.

- Les autres dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement s'élèvent à 589 K€, comprenant

- o des régularisations comptables (annulations de titres sur exercices antérieur, admissions en non-valeur ...) pour 173 K€ ;
- o des reversements de fiscalité pour 416 K€ correspondant, d'une part, à des exonérations de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) pour 101 K€ et, d'autre part, à l'ajustement du produit 2022 de fraction de TVA versé en compensation de la taxe d'habitation en fonction des montants définitifs de TVA nationale pour 315 K€.

b) Les recettes de fonctionnement

Elles représentent 142,7 M€ et sont réalisées à 102,7 % (hors résultat de n-1 qui ne fait l'objet d'aucune exécution).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT Budget Principal	Compte Administratif 2022	Budget 2023	Compte Administratif 2023	% de réalisation du CA 2023	% d'évolution CA 2023/ CA 2022
Recettes des compétences et de l'administration générale	10 891 562	10 777 274	10 642 215	98,7%	-2,3%
Refacturation masse salariale des agents mis à disposition	2 514 300	2 448 961	2 608 364	106,5%	3,7%
Fiscalité (dont Gémapi)	79 820 857	82 151 211	85 733 597	104,4%	7,4%
Dotations de l'Etat et FPIC	27 415 960	27 448 384	27 553 690	100,4%	0,5%
AC perçue	13 872 910	13 627 391	13 627 391	100,0%	-1,8%
Résultats N-1	-	49 983 810	-	-	-
Contributions des Budgets Annexes	2 406 638	2 194 565	2 257 872	102,9%	-6,2%
Autres recettes (FCTVA, régularisations comptables, annulations mandats)	571 538	250 220	283 167	113,2%	-50,5%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	137 493 764	188 881 816	142 706 295	75,6%	-3,8%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors résultats N-1	137 493 764	138 898 006	142 706 295	102,7%	-3,8%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors résultat N-1 et hors CRR	137 493 755		141 138 653		2,7%

- Les recettes des compétences et de l'administration générale

Les recettes des compétences et de l'administration générale s'élèvent à 10,6 M€, soit 9 M€ hors CRR (1,6 M€).

Hors CRR, elles sont en baisse de -1,8 M€ (-16,6 %).

Cette diminution s'explique par la perception exceptionnelle en 2022 de deux versements d'indemnités concernant le sinistre du parking Cassin pour un total de 1,7 M€. **Ce poste est donc quasi-stable à périmètre constant.**

Les recettes des compétences se décomposent principalement comme suit :

- **les recettes de stationnement des parkings en ouvrage (3,8 M€)**, en augmentation de 0,3 M€ liée à une fréquentation accrue ainsi qu'à l'évolution tarifaire votée en décembre 2022 ;

- **les recettes liées aux prestations de centralité facturées aux budgets annexes (2,3 M€)**, en réduction de 0,1 M€ compte-tenu de la suppression de la contribution du budget annexe CRR ;
- **les revenus des immeubles (0,63 M€)**, dont ceux relatifs à la City (0,2 M€) ;
- **les redevances d'occupation du domaine public et des concessions de réseaux (0,3 M€)** ;
- **la taxe de séjour (0,6 M€)** en hausse de 1,7 % par rapport à 2022, recette affectée aux actions en matière touristique ;
- **les recettes d'aide aux communes (0,5 M€)**, soit 37 K€ d'augmentation par rapport à 2022 ;
- les recettes issues des syndicats (0,4 M€) et du CCAS (0,4 M€),
- la refacturation des actes d'autorisation du droit des sols hors Besançon intégrée dans l'AC (0,3 M€), en baisse de 181 K€ par rapport à 2022. Cette baisse est liée en partie à un décalage de facturation sur 2024 (91 K€) ;
- les recettes de forfait post-stationnement (0,2 M€) ;
- la gestion de la base de loisirs d'Osselle et du port fluvial (0,1 M€) ;
- les recettes de subventions et mécénats perçues au titre du festival GHN et du salon littéraire pour 0,2 M€.

Les recettes du CRR (1,6 M€) intègrent les inscriptions (0,5 M€), les subventions reçues des partenaires (0,9 M€) et les remboursements de frais des locaux (0,1 M€).

- Les recettes de refacturation de la masse salariale

Les recettes de refacturation de la masse salariale des agents mis à disposition ou mutualisés s'élèvent quant à elles à 2,6 M€.

Elles comprennent les refacturations au CCAS (1,3 M€), aux syndicats (SCoT, SM PSI, Aéroport de la Vèze, Pôle Métropolitain Centre Franche Comté, le syndicat Lumière et Micropolis), le Comité des Œuvres Sociales, à l'ATMO, à Loge.gbm ainsi que les prestations de l'Aide aux Communes.

- Les recettes fiscales

Les recettes fiscales se sont élevées à 85,7 M€, y compris les rôles supplémentaires (0,8 M€) et la taxe GéMAPI (0,5 M€).

Hors rôles supplémentaires qui correspondent à des régularisations sur exercices antérieurs, le montant du produit fiscal est de 84,9 M€, soit en progression de + 5,9 M€ (+ 7,4 %), mais en intégrant un produit exceptionnel de taxe d'habitation de l'ordre de 1 M€.

Retraité de ce produit, les recettes fiscales sont en progression de + 4,9 M€, soit + 6,1 %.

RSCALITE	Compte Administratif 2022	Budget 2023	Compte administratif 2023	CA 23 / CA 22	
				En €	En %
THRS Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 468 264 €	1 564 867 €	2 481 447 €	1 013 183 €	69,0%
Fraction TVA en remplacement de la Taxe d'habitation sur les résidences principales	34 273 823 €	35 209 496 €	35 209 496 €	935 673 €	2,7%
TFNB Taxe foncière sur les propriétés non bâties	210 834 €	210 834 €	224 665 €	13 831 €	6,6%
TFB Taxe foncière sur les propriétés bâties	4 220 445 €	4 452 693 €	4 510 644 €	290 199 €	6,9%
CFE Cotisation foncière des entreprises	20 616 901 €	21 290 390 €	22 086 159 €	1 469 258 €	7,1%
CVAE Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	12 953 924 €			-12 953 924 €	-100,0%
Fraction TVA en remplacement de la CVAE		13 636 732 €	14 872 443 €	14 872 443 €	-
IFER - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	969 935 €	1 022 311 €	1 054 240 €	84 305 €	8,7%
TASCOM Taxe sur les surfaces commerciales	3 824 871 €	3 824 871 €	3 959 654 €	134 783 €	3,5%
GéMAPI - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (ventilée sur TH, TFB et CFE)	540 959 €	538 342 €	543 442 €	2 483 €	0,5%
Sous total fiscalité hors rôles supplémentaires	79 079 956 €	81 750 536 €	84 942 190 €	5 862 234 €	7,4%
Rôles supplémentaires CFE	572 723 €	384 843 €	758 499 €	185 776 €	32,4%
Rôles supplémentaires TH	113 711 €		14 428 €	-99 283 €	-87,3%
Rôles supplémentaires TFB et TFNB	6 782 €	15 832 €	16 539 €	9 757 €	143,9%
Rôles supplémentaires IFER	0 €		1 941 €	1 941 €	0,0%
Rôles supplémentaires Fraction TVA	47 685 €		0 €	-47 685 €	-
Sous total rôles supplémentaires	740 901 €	400 675 €	791 407 €	50 506 €	6,8%
TOTAL RSCALITE	79 820 857 €	82 151 211 €	85 733 597 €	5 912 740 €	7,4%

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires a, en effet, été impactée en 2023 par une recette exceptionnelle d'environ 1 M€ issue d'une erreur de taxation de l'administration fiscale au niveau national, suite à la mise en place du service « Gérer Mes Biens Immobiliers (GMBI) » dans laquelle les propriétaires ont l'obligation d'y déclarer les occupants de leurs locaux.

La nouvelle utilisation de cette plateforme déclarative a pu ainsi engendrer l'émission à tort de certains avis d'imposition au titre des résidences secondaires, par exemple en cas de déménagement en cours d'année.

Grand Besançon Métropole a perçu en 2023 les montants issus de ces avis d'imposition erronés, avec des dégrèvements accordés aux contribuables pris en charge par l'Etat.

A noter que les bases des locaux d'habitation ont été également revalorisées de + 7,1 % en 2023 consécutivement à l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre novembre 2022 et novembre 2021.

L'évolution du produit fiscal est également dû, pour 2,8 M€, aux fractions de TVA perçues :

- **Depuis 2021, en remplacement de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.**

Cette fraction, en hausse de + 0,9 M€ par rapport au Compte administratif 2022, n'est cependant pas le produit définitif dû au titre de 2023 qui fait l'objet d'un dernier ajustement en 2024 (- 0,3 M€, portant le produit définitif à 34,9 M€).

- **Depuis 2023, en remplacement de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).**

Comparée au produit de CVAE perçu en 2022 (qui subissait encore les effets de la crise sanitaire), cette fraction représente un produit supplémentaire de + 1,9 M€.

Cette fraction, tout comme la précédente, ne correspond pas au produit définitif dû au titre de 2023 qui fait également l'objet d'un dernier ajustement en 2024 (- 0,1 M€, portant le produit définitif à 14,7 M€).

Enfin, la **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)** participe à hauteur de 1,5 M€ à la progression des recettes fiscales, avec en particulier :

- La revalorisation forfaitaire de + 7,1 % des bases des locaux industriels, qui représentent 21 % du produit de CFE ;

- L'actualisation nationale du barème des tranches minimum de CFE (+ 4,3 %), couplé à l'augmentation du nombre d'entreprises assujetties (+ 1 288, soit un total de 13 952), ces dernières représentant 77 % des contribuables et 35 % du produit de CFE.

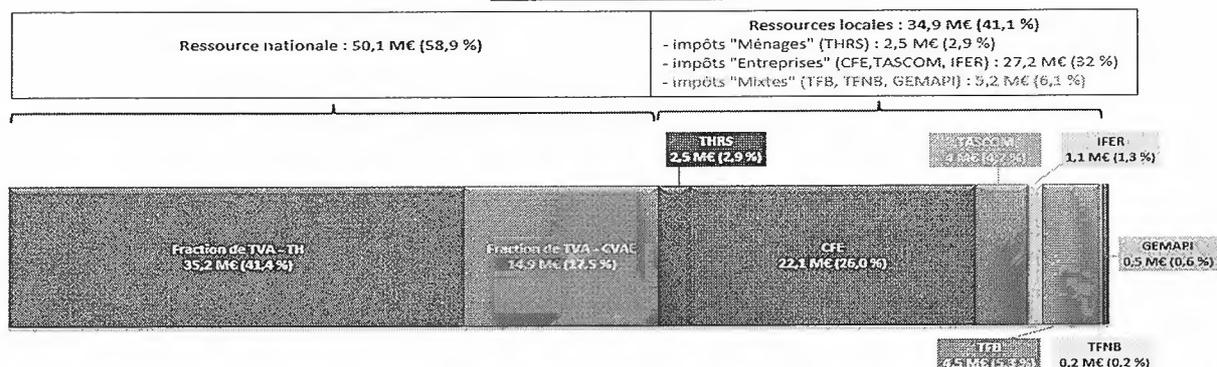
A noter que l'alignement du taux de CFE sur le taux moyen national, soit un passage de 26,50 % en 2022 à 26,56 % en 2023, a représenté un produit supplémentaire très faible, de 50 K€.

Les autres ressources fiscales sont constituées de :

- ✦ **La taxe foncière sur les propriétés bâties (4,5 M€), en progression de 290 K€**, acquittée :
 - par les ménages (3,4 M€, soit 75 % du produit) avec la revalorisation forfaitaire des bases des locaux d'habitation de + 7,1 % ;
 - par les entreprises (1,1 M€, soit 25 % du produit) avec la revalorisation forfaitaire de + 7,1 % des bases des locaux industriels et une évolution de celles des locaux professionnels et commerciaux selon les loyers moyens départementaux de leurs catégories.
- ✦ **L'imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (1 M€) en augmentation de 84 K€** suite à la revalorisation de son barème tarifaire décidée en Loi de finances (+ 4,3 %), couplée à la hausse du nombre de stations radioélectriques sur le territoire, qui en constitue la principale composante.
- ✦ **La Taxe sur les Surfaces Commerciales (4 M€), qui évolue de + 135 K€.**

Au Compte administratif 2023, la répartition du produit fiscal de Grand Besançon Métropole s'établit comme suit :

Panier fiscal CA 2023



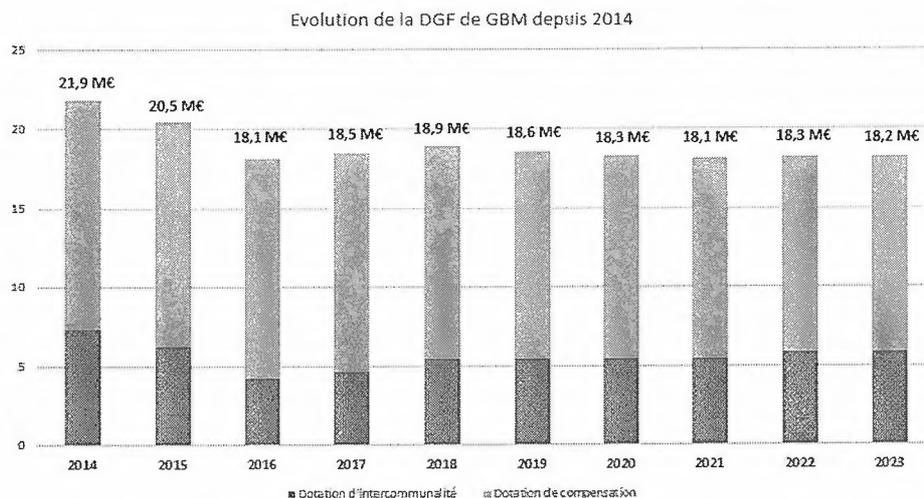
- Les dotations de l'Etat et le FPIC

Dotations de l'Etat et FPIC	Compte Administratif 2022	Budget 2023	Compte Administratif 2023	Evolution 2023 / 2022
DGF et DGD				
DGF dotation d'intercommunalité	5 876 251	5 946 000	5 892 488	0,3%
DGF dotation part compensation	12 375 676	12 113 311	12 303 826	-0,6%
Dotation Politique de la Ville	74 200	-	-	-
DGD Urbanisme	49 200	50 000	40 000	-18,7%
Total DGF et DGD	18 375 327	18 109 311	18 236 314	-0,8%
Allocations compensatrices et péréquation				
Allocations compensatrices d'exonérations de CFE /CVAE	4 516 290	4 934 095	4 934 095	9,3%
Allocations compensatrices de taxes foncières	178 119	211 680	217 218	22,0%
Allocations compensatrices et participation Gemapi	11 359	11 359	11 359	0,0%
Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (recettes)	2 949 270	2 796 344	2 796 344	-5,2%
Fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle	1 385 595	1 385 595	1 358 360	-2,0%
Total allocations compensatrices et péréquation	9 040 633	9 339 073	9 317 376	3,1%
TOTAL DOTATIONS DE L'ETAT	27 415 960	27 448 384	27 553 690	0,5%

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation, s'élève au total à 18,2 M€, en baisse de 56 K€ et - 0,3 % par rapport à 2022.

La dotation d'intercommunalité est en légère progression (+ 16 K€) et représente 5,9 M€ (rappelons qu'en 2012, elle représentait 8,4 M€) tandis que la dotation de compensation diminue (- 72 K€), du fait d'un écrêtement national, pour s'élever à 12,3 M€ (elle représentait 14,9 M€ en 2012 !).

Sur une période plus longue, l'évolution de la DGF s'établit comme suit :



GBM perçoit 3,7 M€ de DGF de moins qu'en 2014 et 0,4 M€ de moins qu'en 2019, malgré les transferts de compétences intervenus depuis et sa transformation en Communauté Urbaine.

S'agissant du **Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)**, le Grand Besançon a perçu **1,4 M€ en 2023, en baisse de 2 % par rapport à 2022**. Le FDPTP est alimenté par une dotation de l'Etat depuis la réforme de la taxe professionnelle. Il est versé par le Département qui répartit son enveloppe entre communes et EPCI défavorisés en fonction de la faiblesse de leur potentiel fiscal ou de l'importance de leurs charges selon des critères objectifs librement définis par le Conseil départemental.

Les allocations compensatrices de fiscalité, versées par l'Etat pour compenser partiellement des exonérations qu'il accorde à certaines catégories de contribuables, ne portent plus que sur le foncier bâti (217 K€) et la Cotisation Foncière des Entreprises (4,9 M€) depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Ces allocations compensatrices, qui ne font plus partie des variables d'ajustement des concours de l'Etat aux collectivités locales depuis 2018, progressent selon le volume des bases exonérées hors effet des taux.

En 2022, le territoire du Grand Besançon a de nouveau été éligible au **Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**, ce qui lui permet de percevoir un produit de **2,8 M€**.

Le territoire Grand Bisontin dans son ensemble a perçu 5,1 M€ repartis selon les règles de droit commun : 2,3 M€ ont bénéficié parallèlement aux communes.

Pour rappel, instauré par la Loi de Finances 2012, le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités et communes jugées moins favorisées.

Pour mémoire, le territoire avait bénéficié du FPIC, calculé au niveau intercommunal, en 2012 et 2013, puis avait touché le dispositif de garantie de sortie en 2014. Il était redevenu éligible au versement en 2016 et en sortait progressivement depuis, tout en étant légèrement contributeur, jusqu'à une nouvelle éligibilité depuis 2019. La pérennité du bénéfice de ce fonds n'est toutefois pas assurée, le territoire étant toujours classé en 2023 dans les derniers rangs d'éligibilité au niveau national (714^{ème} rang sur 745).

Au titre du budget principal, l'épargne brute dégagée, constituant une des sources de financement des investissements, s'établit à 25,7 M€ en diminution compte tenu d'une croissance des dépenses (charges de personnel, énergie, inflation ...) supérieure à celle des recettes.

Après remboursement du capital de la dette, l'épargne nette dégagée (ou capacité d'autofinancement des investissements) s'élève à 24,7 M€ (contre 25,8 M€ en 2022).

2. L'investissement

a) Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT Budget Principal	Compte Administratif 2022	Budget 2023	Compte Administratif 2023	% de réalisation du CA 2023	% d'évolution CA 2023/ CA 2022
Dépenses des compétences et de l'administration générale	48 050 200	75 383 626	54 404 372	72,2%	13,2%
Enveloppe "projets d'investissement"	-	39 403 323	-	0,0%	-
Avances aux budgets annexes Noret, Portes de Vesoul, ZAE	219 825	1 037 750	31 864	3,1%	-85,5%
Dépenses imprévues	-	1 000 000	-	0,0%	-
Remboursement capital de la dette	726 711	925 000	918 271	99,3%	26,4%
Taxe d'aménagement	2 035 878	1 450 000	1 226 185	84,6%	-39,8%
Résultats N-1	-	2 914 679	-	0,0%	-
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	51 032 614	122 114 378	56 580 691	46,3%	10,9%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT hors CRR			56 046 607		9,8%

Au titre de ses politiques intercommunales, le Grand Besançon a réalisé 54,4 M€ de dépenses d'équipement sur son seul budget principal, dont 0,3 M€ au titre du CRR : elles sont réalisées à hauteur de 72,2 %.

Il faut également rappeler qu'à ces montants, s'ajoutent **16,3 M€ de reports** pour des dépenses engagées, c'est-à-dire correspondant à des engagements juridiques pris par Grand Besançon Métropole (hors Autorisations de Programme) et qui font l'objet de restes à réaliser repris au budget 2024.

Cela représente au titre de 2023, restes à réaliser compris, un investissement de 70,7 M€ sur le budget principal, réalisé ou engagé, soit un taux de 94 % sur les dépenses d'investissement des compétences.

1,5 M€ de crédits sur les Autorisations de Programme ont par ailleurs fait l'objet de glissements sur les années suivantes, les reports n'étant pas possibles sur les AP.

Les principaux montants réalisés correspondent aux projets suivants :

- la voirie : 8,9 M€ sur le péri-urbain et 9,7 M€ sur l'urbain, 0,3 M€ dans les zones d'activités économique, 0,1 M€ pour la dissimulation de réseaux secs et 1,1 M€ sur le Plan de Mobilités ;
- les aménagements des itinéraires cyclables (3,2 M€) ;
- la mise en œuvre du projet Synergie Campus (12,5 M€) auquel s'ajoutent un versement de 150 K€ pour la filière d'odontologie, le démarrage de la 2ème tranche de l'ISIFC (57 K€) et la Grande Bibliothèque (2,2 M€) ;
- le schéma aquatique de la base de loisirs d'Osselle-Routelle (1 M€) ;
- le schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage (0,4 M€) ;
- les premiers versements au titre des soutiens exceptionnels dans le cadre de leurs travaux à la recyclerie d'Emmaüs (120 K€), à la Maison des Familles (40 K€) et à la Banque Alimentaire (60 K€) ;
- 2,3 M€ versés au titre de l'AP Habitat 2013-2021 (subvention pour la construction de logements locatifs, soutien à la réhabilitation de logements privés et publics et soutien à l'accession sociale), 1,3 M€ pour le Programme de Renouvellement Urbain, et 1,7 M€ pour les aides à la pierre déléguées ;
- les participations aux travaux d'aménagement sur TEMIS 1 (0,8 M€) et aux Marnières (0,6 M€) ;
- 0,5 M€ pour le PLUi et 0,1 M€ pour les études confiées à l'AUDAB ;
- 0,1 M€ au titre du Plan Climat Air Energie Territorial et 0,2 M€ pour les fonds isolation, centre village et climat ;

- 0,3 M€ pour les aménagements du Musée de Maisons Comtoises et 0,2 M€ pour la Citadelle et la valorisation du patrimoine de Vauban ;
- 0,1 M€ pour les acquisitions d'instruments du CRR et 0,2 M€ pour des travaux à la Cité des Arts dont la moitié refacturée au FRAC ;
- 0,4 M€ au titre des eaux pluviales ;
- les services communs (2,3 M€) pour l'achat de véhicules, logiciels, matériels et supports informatiques mutualisés pour les trois collectivités (GBM, Ville de Besançon et CCAS).

GBM a par ailleurs perçu 1,7 M€ de taxe d'aménagement contre 2,8 M€ en 2022, soit une baisse de 1,1 M€, avec un reversement de 70 % aux communes (1,2 M€).

La part conservée par GBM, affectée aux dispositifs de requalification de voirie et de solidarité, s'est donc élevée à 0,5 M€, représentant **un abondement complémentaire de 0,6 M€** (qui s'ajoutent aux 0,3 M€ de 2022) pour maintenir le budget de ces dispositifs à 1,1 M€.

Le Grand Besançon a remboursé le capital de ses emprunts à hauteur de 0,9 M€, dont 0,2 M€ au titre du CRR.

L'encours de dette (hors dépôts et cautionnements) au 31 décembre 2023 pour le budget principal y compris CRR s'établit donc à 10,5 M€ (contre 11,5 M€ en 2022).

b) Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT Budget Principal	Compte Administratif 2022	Budget 2023	Compte Administratif 2023	% de réalisation du CA 2023	% d'évolution CA 2023/ CA 2022
Subventions, fonds de concours et remboursements perçus	22 323 171	24 358 725	18 034 707	74,0%	-19,2%
Attribution de Compensation (AC)	7 395 908	7 386 986	7 386 986	100,0%	-0,1%
FCTVA	4 783 835	5 027 598	5 974 322	118,8%	24,9%
Remboursements d'avances faites aux budgets de Zones	-	160 374	-	0,0%	
Résultats N-1	12 730 605	15 644 072	15 644 072	100,0%	22,9%
Taxe d'aménagement	2 807 177	2 070 000	1 748 787	84,5%	-37,7%
Amendes de police	1 162 522	1 100 000	1 286 892	117,0%	10,7%
<i>Epargne brute</i>	26 525 735	66 366 624	25 652 149	38,7%	-3,3%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	77 728 954	122 114 378	75 727 913	62,0%	-2,6%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT hors épargne brute	51 203 219	55 747 755	50 075 764	89,8%	-2,2%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT hors épargne brute hors CRR			50 024 526		-2,3%

Les subventions, fonds de concours et remboursements perçus (sur la base des dépenses réalisées) s'élèvent à 18 M€, en baisse de 4,3 M€ par rapport à 2022, année exceptionnelle avec la perception par anticipation de subventions de l'Etat pour la Grande Bibliothèque à hauteur de 9,1 M€ (avec en complément, un nouveau versement de 3,5 M€ réalisé par l'Etat fin 2023 et encaissé sur 2024).

Elles concernent principalement :

- le co-financement des partenaires (Université de Franche-Comté, Région, Etat, Département du Doubs, Ville de Besançon, CROUS, ENSMM et SMPSI) pour le programme Synergie Campus avec un total de 5,9 M€ sur l'ensemble des opérations ;
- les subventions de la Région, du Département et de l'Union européenne pour la Grande Bibliothèque pour un montant global de 1,3 M€ ;
- les participations pour la réalisation de pistes cyclables de la part de l'Union européenne, de l'Etat, de la Région et du Département du Doubs (1,2 M€) ;

- les fonds de concours perçus des communes (3,6 M€) pour la compétence voirie, ainsi que les co-financements d'autres partenaires sur le Plan de Mobilités (0,2 M€) ;
- les subventions d'équipement reçues de la Ville et du CCAS au titre des services communs (1,2 M€) ;
- les subventions perçues dans le cadre du programme NPNRU (0,5 M€) et des aides à la pierre (0,9 M€).

Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) a été perçu à hauteur de 6 M€. Pour rappel, depuis la Loi de Finances pour 2021, le versement du FCTVA est automatisé pour la plupart des dépenses.

La mise en place de l'**Attribution de Compensation en investissement** depuis 2018 pour les transferts de compétences a engendré la perception par GBM au titre de l'année 2023 de 7,4 M€ de recettes.

Les **amendes de police** ont généré un produit de 1,3 M€, en hausse de 124 K€ par rapport à 2022. Cette recette permet également, à l'instar de la taxe d'aménagement, d'augmenter le budget dédié à la voirie.

Aucun emprunt n'a été contracté par Grand Besançon Métropole au budget principal en 2023.

3. Résultats 2023 du budget principal

Le résultat 2023 s'établit au vu de l'autofinancement généré par la section de fonctionnement (75,3 M€) et du déficit d'investissement après couverture du besoin de financement des restes à réaliser (-25,1 M€).

C'est ce résultat, affecté intégralement à l'investissement et que le Plan Pluriannuel d'Investissement prévoit de consommer, dans le cadre de la montée en charge du programme, qui permet de définir la capacité d'investissement au-delà des 29 M€ de base annuelle.

Le résultat 2023 de 50,1 M€, à affecter en 2024, intègre les résultats cumulés des exercices précédents, et est stable par rapport à 2022 (50 M€).

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	117 054 146,61	56 580 691,05
	Dépenses réalisées d'ordre	11 473 066,37	11 829 949,63
	Total	128 527 212,98	68 410 640,68
Recettes	Recettes réalisées réelles	142 706 295,23	50 075 764,45
	Recettes réalisées d'ordre	11 100 793,29	12 202 222,71
	Total	153 807 088,52	62 277 987,16
Résultats de l'exercice par section		25 279 875,54	-6 132 653,52
Résultat 2022		49 983 810,23	-2 914 678,98
Résultat de clôture par section		75 263 685,77	-9 047 332,50
RESULTAT TOTAL (excédent)		66 216 353,27 €	
Besoin de financement des RàR		16 086 328,73 €	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2024		50 130 024,54 €	

III - Les Budgets annexes

1. Le Budget annexe Transports

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS (opérations réelles)					
	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	% réalisation 2023	% évolution 2023/2022
FUNCTIONNEMENT du budget annexe Transports					
Dépenses de fonctionnement :					
Prestations transports DSP/ marchés affrêteurs :	50 837 445	54 834 626	52 487 670	95,7%	3,2%
- DSP - urbain	42 509 275	45 634 626	43 526 138	95,4%	2,4%
- marchés affrêteurs	8 328 170	9 200 000	8 961 532	97,4%	7,6%
Charges de personnel	562 325	668 856	654 734	97,9%	16,4%
Dépenses de fonctionnement	1 039 075	1 116 993	1 057 916	94,7%	1,8%
Dépenses imprévues	-	1 400 000	-	-	-
Emprunt	-	5 659 617	-	0,0%	0,0%
Frais financiers	2 575 220	3 375 841	3 323 591	98,5%	29,1%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	55 014 065	67 055 933	57 523 911	85,8%	4,6%
Epargne brute	13 293 055	19 199 084	16 214 910	-	22,0%
Total des dépenses de fonctionnement	68 307 120	86 255 017	73 738 821	85,5%	4,6%
Recettes de fonctionnement :					
Versement Mobilité	36 994 758	37 914 375	38 358 844	101,2%	3,7%
Billetterie et exploit. support publicitaire	11 119 198	12 371 917	12 327 600	99,6%	10,9%
Prestations transports scolaires	4 038 112	4 511 896	4 309 188	95,5%	6,7%
DGD	290 962	290 962	290 962	100,0%	0,0%
Subventions diverses	1 826 841	2 823 773	2 823 797	100,0%	54,6%
Divers (annulations de rattachements, opération patrimoine ...)	49 549	881 006	927 206	105,2%	1771,3%
Subventions d'équilibre	13 987 700	14 701 225	14 701 225	100,0%	5,1%
Résultat de fonctionnement reporté	-	12 759 863	-	-	-
Total des recettes de fonctionnement	68 307 120	86 255 017	73 738 821	85,5%	8,0%
INVESTISSEMENT du budget annexe Transports					
Dépenses d'investissement :					
Aménagements de voies et travaux sur bâtiment dépôt	1 262 947	2 855 923	477 335	16,7%	-62,2%
Acquisition de rames de tramway	-	5 161 000	5 015 114	97,2%	-
Acquisition de bus, vélos	3 490 139	3 027 949	1 781 040	58,8%	-49,0%
Autres dépenses d'investissement	3 289 350	2 976 054	1 524 037	51,2%	-53,7%
Remboursement du capital de la dette	6 358 875	6 100 000	6 066 500	99,5%	-4,6%
Remboursement avance	-	1 131 924	1 131 924	100,0%	-
Dépenses imprévues	-	1 000 000	-	-	-
Total des dépenses d'investissement	14 401 311	22 252 850	15 995 950	71,9%	11,1%
Recettes d'investissement :					
Subventions opérations	1 092 908	897 501	544 620	60,7%	-50,2%
Recours à l'emprunt	300 000	-	-	-	-
Résultat n-1	-	2 156 265	63 403	2,9%	-
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	1 392 908	3 053 766	608 023	19,9%	-56,3%
Epargne brute	13 293 055	19 199 084	16 214 910	-	22,0%
Total des recettes d'investissement	14 685 963	22 252 850	16 822 934	75,6%	14,6%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	69 415 376	89 308 783	73 519 861	82,3%	6%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	69 700 028	89 308 783	74 346 844	83,2%	7%
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1)	14 916 128		15 679 708		

a) Le Fonctionnement (73,7 M€)

En dépenses

Le coût de la **Délégation de Service Public (DSP)** relative à l'exploitation de lignes urbaines du réseau de transport Ginko s'élève à **43,5 M€**. Pour rappel, l'ensemble des charges d'exploitation du réseau est porté par le budget Transports, en parallèle de la perception de l'ensemble des recettes de billetterie.

A noter cependant que le coût de la DSP en 2023, correspondant aux avances de forfait de charges versées par la collectivité sur l'année, fera, comme tous les ans, l'objet d'une régularisation en 2024 afin de prendre en compte le bilan de l'année précédente.

Le marché d'affrètement relatif à l'exploitation des lignes périurbaines du réseau de transport Ginko s'élève à presque **9 M€**, soit une augmentation de 7,6 % par rapport à 2022, en lien avec les hausses énergétiques et l'inflation.

Les charges de personnel s'établissent quant à elles à 655 K€. La hausse des dépenses (+ 92 K€) par rapport à l'exercice 2022 s'explique par la prise en compte des mesures nationales et locales (revalorisations SMIC et indiciaires, prime exceptionnelle) et par les recrutements effectués en 2023 sur les postes existants.

Les autres dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,1 M€. Elles intègrent principalement les transports spéciaux (tarification multimodale) pour 278 K€, des prestations de service (122 K€), l'entretien et les réparations des biens urbains et périurbains (104 K€), des études (38 K€), des divers frais de fonctionnement (eau, électricité, taxes foncières ...) pour 472 K€, et des remboursements de versement mobilité (33 K€).

Les frais financiers ont atteint 3,3 M€, en hausse de 748 K€ (+ 29,1 % par rapport à 2022). Cette augmentation est liée à la hausse du taux du livret A, sur lequel sont indexés plusieurs emprunts.

En recettes :

Le Versement Mobilité (y compris la compensation pour relèvement de seuil) a été perçu à hauteur de **38,4 M€**, en hausse de **3,7 %** et **1,4 M€** par rapport à 2022.

Les recettes de billetterie s'élèvent à **12,1 M€** intégrant essentiellement les recettes issues du contrat de DSP (11,9 M€) mais aussi la billetterie péri-urbaine et Facili-TER. Elles sont en hausse de 10,6 % par rapport à 2022.

2,8 M€ ont été versés par Kéolis en 2023 au titre de la régularisation du forfait de charges payé par GBM en 2022.

Les redevances de commercialisation des **supports publicitaires** des bus urbains, dans le cadre du marché s'élèvent à 180 K€.

La participation régionale au titre des prestations transports scolaires représente un montant de 4,3 M€ en 2023 (+ 6,7 % par rapport à 2022).

La Dotation Globale de Décentralisation de l'Etat (DGD), résultant de transferts de compétences, s'élève à 291 K€, montant identique à celui de 2022.

Pour rappel, l'épargne brute (16,2 M€) permet de couvrir la dotation nette aux amortissements.

b) L'investissement (16 M€)

En dépenses

Le montant des dépenses d'investissement atteint 16 M€ en 2023, dont 8,8 M€ de dépenses d'équipements, avec principalement 5 M€ consacrés à l'acquisition de nouvelles rames de tramway, dont le marché a débuté en 2023, 1,8 M€ pour les acquisitions de bus et de matériel embarqué, 0,6 M€ pour le solde du pôle d'échange de Saint-Vit.

0,4 M€ ont été consacrés à l'acquisition de mobiliers (en particulier le renouvellement d'écrans d'affichage destinés à l'information des voyageurs) et 0,5 M€ à celle de logiciels (système de supervision de la signalisation, open paiement, billettique, etc...).

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 6,1 M€, en baisse de 4,6 % par rapport à 2022.

En recettes :

Le montant des recettes d'investissement s'est pour sa part élevé à 608 K€ (hors épargne brute) notamment au titre de subventions perçues pour le pôle d'échange multimodal de Saint-Vit (Département et Etat).

Le budget n'a pas eu recours à l'emprunt en 2023.

c) Résultats 2023 du Budget annexe Transports

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	57 523 910,65	15 995 950,09
	Dépenses réalisées d'ordre	13 916 830,46	2 693 603,65
	Total	71 440 741,11	18 689 553,74
Recettes	Recettes réalisées réelles	73 738 820,95	608 023,30
	Recettes réalisées d'ordre	2 667 265,65	13 943 168,46
	Total	76 406 086,60	14 551 191,76
Résultats de l'exercice par section		4 965 345,49	-4 138 361,98
Résultat 2022		12 759 863,15	2 092 861,31
Résultat de clôture par section		17 725 208,64	-2 045 500,67
RESULTAT TOTAL (excédent)		15 679 707,97 €	
Besoin de financement des RàR		4 115 937,94 €	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2024		11 563 770,03 €	

Au regard de l'autofinancement généré par la section de fonctionnement (17,7 M€) et du déficit d'investissement après couverture du besoin de financement des restes à réaliser (4,1 M€), le résultat net 2023 du budget Transports est de 11,6 M€, **dont 5,7 M€ d'avance restant à rembourser à l'Etat.**

Ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2024 et permettent l'équilibre de celui-ci.

2. Le budget annexe Déchets

BUDGET ANNEXE DECHETS (opérations réelles)					
	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	% réalisation 2023	% évolution 2023/2022
FONCTIONNEMENT du budget annexe Déchets					
Dépenses de fonctionnement :					
Charges de personnel	8 448 996	9 161 141	8 952 151	97,7%	6,0%
Prestations SYBERT (tri, traitement, déchetteries, réhabilitation des d	13 472 874	13 031 000	13 022 990	99,9%	-3,3%
Collecte OM (résiduelles, recyclables, cartons, bio-déchets)	1 700 366	1 859 650	1 814 978	97,6%	6,7%
Autres dépenses de fonctionnement	1 540 762	1 836 891	1 595 377	86,9%	3,5%
Frais financiers	4 933	21 500	4 681	21,8%	-5,1%
Dépenses imprévues	-	901 062	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	25 167 931	26 811 244	25 390 178	94,7%	0,9%
Épargne brute	1 333 679	1 270 456	916 684	-	-31,3%
Total des dépenses de fonctionnement	26 501 610	28 081 701	26 306 862	93,7%	-0,7%
Recettes de fonctionnement :					
REOM ménages et non ménages	18 707 143	19 187 000	19 050 895	99,3%	1,8%
Ventes de matières de récupération	1 588 107	1 213 000	674 671	55,6%	-57,5%
Subventions	2 838 266	2 720 000	2 704 520	99,4%	-4,7%
Autres recettes de fonctionnement	3 368 095	3 764 000	3 876 776	103,0%	15,1%
Résultat n-1	-	1 197 701	-		ne se réalise pas
Total des recettes de fonctionnement	26 501 610	28 081 701	26 306 862	93,7%	-0,7%
INVESTISSEMENT du budget annexe Déchets					
Dépenses d'investissement :					
Véhicules	426 431	3 063 573	266 822	8,7%	-37,4%
Conteneurs, PAV	443 539	769 820	538 118	69,9%	21,3%
Mobilier, Matériel	5 101	105 448	95 136	90,2%	1765,1%
Autres dépenses d'investissement	17 309	106 392	72 704	68,3%	320,0%
Remboursement du capital de la dette	-	-	-	-	-
Total des dépenses d'investissement	892 380	4 045 233	972 781	24,0%	9,0%
Recettes d'investissement :					
Subventions	178 624	-	-	-	-
Résultat n-1	235 813	1 244 777	-	-	-
Recours à l'emprunt	-	1 530 000	-	-	-
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	414 437	2 774 777	-	-	-
Épargne brute	1 333 679	1 270 456	916 684	-	-31,3%
Total des recettes d'investissement	1 748 115	4 045 233	916 684	22,7%	-47,6%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	26 060 311	30 856 477	26 362 959	85,4%	1,2%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	26 916 046	30 856 477	26 306 862	85,3%	-2,3%
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1)	2 442 477	2 442 477	2 386 381	97,7%	-2,3%

a) Le Fonctionnement (26,3 M€)

En dépenses :

Les charges de personnel se sont élevées à plus de 8,9 M€, dont 3,5 M€ pour les agents du SYBERT donnant lieu à remboursement intégral.

Les charges de personnel propres au budget Déchets enregistrent une hausse de 244 K€ par rapport à 2022 soit + 4,7 %. Cette évolution s'explique par la prise en compte des mesures nationales (revalorisations SMIC et indiciaires).

Les appels à contribution du SYBERT, relatifs aux prestations de traitement des déchets, se sont montés à 13 M€ en 2023, soit une diminution de - 3,3 % (- 450 K€) par rapport à 2022, se décomposant comme suit :

- Prestations de tri : 1,8 M€ (- 7,5 %, soit - 147 K€) ;
- Traitement des déchets résiduels : 5,1 M€ (- 5,8 %, soit - 319 K€) ;
- Prestations appelées à l'habitant : déchetteries, compostage individuel, valorisation organique, frais d'administration du SYBERT et contribution à la déconstruction des anciens fours : 6,1 M€ (+ 0,3 %, soit + 16 K€).

Les frais financiers, pour 5 K€, correspondent au paiement de la Taxe Essieu due sur certains véhicules dont le poids est supérieur à 2 tonnes.

En recettes :

Le produit global de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (ménages et non ménages) s'élève à près de 19,1 M€, en hausse de + 1,8 % (+ 344 K€) par rapport à 2022 avec :

- celle des usagers professionnels en hausse de + 2,4 % (+ 2 K€),
- celle des ménages, + 1,7 % (+ 272 K€).

Le poste de subventions, essentiellement attribuées par CITEO au titre du réemploi, du tri et du recyclage des emballages et du papier, représente un produit de 2,7 M€.

A cela s'ajoute la vente de matières de récupération (0,7 M€), le remboursement du personnel mis à disposition du SYBERT (3,5 M€) et divers produits de gestion (0,4 M€).

Le principe d'équilibre du budget annexe Déchets repose sur la redevance.

Le niveau de l'encaissement de la Redevance Incitative est très largement subordonné à l'adaptation et à la réaction des usagers dans la gestion de leurs déchets. Mise en place en septembre 2012, la redevance incitative est en effet pour mémoire composée :

- d'une partie variable à la pesée calculée sur la base d'un tarif unique au kg de déchets résiduels collectés,
- d'une partie variable dont le montant est fonction du volume du bac mis à disposition et du nombre de présentations de celui-ci à la collecte,
- d'une partie abonnement dont le montant est fonction du volume du bac pour déchets résiduels mis à disposition ainsi que du niveau de service correspondant au lieu de résidence de l'utilisateur.

b) L'investissement (1 M€)

Les acquisitions de matériel de transports (véhicules) se sont élevées à 267 K€, avec des commandes engagées à hauteur de 2,8 M€ et reportées au BP 2024.

Les acquisitions de conteneurs et de points d'apport volontaire se montent à 538 K€ soit une hausse de + 21,3 % par rapport à 2022.

L'achat de mobilier et matériel ainsi que les autres dépenses d'investissement représentent 0,2 M€.

c) Résultats 2023 du Budget annexe Déchets

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	25 390 177,84	972 781,11
	Dépenses réalisées d'ordre	1 050 696,81	45 857,35
	Total	26 440 874,65	1 018 638,46
Recettes	Recettes réalisées réelles	26 306 862,28	0,00
	Recettes réalisées d'ordre	45 857,35	1 050 696,81
	Total	26 352 719,63	1 050 696,81
Résultats de l'exercice par section		-88 155,02	32 058,35
Résultat 2022		1 197 700,70	1 244 776,75
Résultat de clôture par section		1 109 545,68	1 276 835,10
RESULTAT TOTAL		2 386 380,78 €	
Besoin de financement des RàR		1 451 960,83 €	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2024		934 419,95 €	

Au regard de l'autofinancement généré par la section de fonctionnement (1,1 M€), de l'excédent d'investissement (1,3 M€) et après couverture du besoin de financement des restes à réaliser (1,5 M€), le résultat net 2023 du budget annexe déchets est de 0,9 M€.

L'excédent de fonctionnement 2023 trouve son origine dans la reprise des résultats antérieurs (1,2 M€), l'exercice 2023 présentant un résultat de - 88 K€ qui s'explique principalement par des ventes de matières de récupération inférieures aux prévisions (- 538 K€) en raison des cours à la baisse depuis la fin de l'année 2022.

Ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2024.

3. Le budget annexe Eau

BUDGET ANNEXE EAU (opérations réelles)					
	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	% de réalisation 2023	% évolution 2023/2022
FONCTIONNEMENT du budget annexe Eau					
Dépenses de fonctionnement :					
Charges de personnel	2 960 697	3 337 382	3 321 668	99,5%	12,2%
Dépenses de fonctionnement courantes	3 322 165	4 519 629	4 058 113	89,8%	22,2%
Agence de l'eau	2 964 855	3 955 741	3 953 952	100,0%	33,4%
Remboursement des intérêts de la dette et frais financiers	129 658	166 235	134 643	81,0%	3,8%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	9 377 375	11 978 987	11 468 376	95,7%	22,3%
Epargne brute	6 488 157	10 139 089	3 217 078	-	-50,4%
Total des dépenses de fonctionnement	15 865 531	22 118 076	14 685 454	66,4%	-7,4%
Recettes de fonctionnement :					
Vente d'eau	10 324 983	9 800 000	9 720 379	99,2%	-5,9%
Agence de l'eau	3 900 420	3 600 000	3 602 312	100,1%	-7,6%
Autres recettes de fonctionnement	1 640 128	1 262 367	1 362 762	108,0%	-16,9%
Reprise des résultats de N-1	-	7 455 709	-	-	-
Total des recettes de fonctionnement	15 865 531	22 118 076	14 685 454	66,4%	-7,4%
INVESTISSEMENT du budget annexe Eau					
Dépenses d'investissement :					
Travaux réseaux et branchements	1 945 420	4 895 175	3 733 369	76,3%	91,9%
Construction et bâtiments	1 618 046	3 643 719	2 698 817	74,1%	66,8%
Mobilier, Matériel	499 389	1 594 468	1 287 526	80,7%	157,8%
Autres dépenses d'investissement	1 083 184	979 169	867 954	88,6%	-19,9%
Remboursement du capital de la dette	1 791 806	714 990	681 870	95,4%	-61,9%
Total des dépenses d'investissement	6 937 845	11 827 521	9 269 537	78,4%	33,6%
Recettes d'investissement :					
Subventions	2 413 595	3 472 770	2 562 284	73,8%	6,2%
Recours à l'emprunt	1 147 013	1 843 523	0	0,0%	-100,0%
Autres recettes d'investissement	1 833	-	567	-	-69,1%
Reprise des résultats de N-1	1 396 439	2 083 231	79 202	3,8%	-94,3%
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	4 958 879	7 399 524	2 642 053	35,7%	-46,7%
Epargne brute	6 488 157	10 139 089	3 217 078	-	-50,4%
Total des recettes d'investissement	11 447 036	17 538 613	5 859 131	33,4%	-48,8%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	16 315 220	23 806 508	20 737 912	87,1%	27,1%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	20 824 410	29 517 600	17 327 506	58,7%	-16,8%
RESULTAT (intégrant les résultats N-1)	9 538 940		6 049 332		

a) Le Fonctionnement (14,7 M€)

En dépenses :

Les charges de personnel s'élèvent à 3,3 M€ (taux de réalisation de 99,5 %) et représentent 29 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en hausse de 12,2 % par rapport à 2022 en raison notamment de la résorption partielle des vacances de postes liées à des difficultés de recrutement sur certains métiers, de la revalorisation du traitement indiciaire intervenue mi 2022 de + 3,5 % (supportée en année pleine en 2023), de celle de + 1,5 % intervenue le 1^{er} juillet 2023 et du versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Les dépenses de fonctionnement courantes représentent 4,1 M€ et comprennent notamment l'achat d'énergie (+ 1,2 M€ par rapport à 2022), d'eau (- 0,4 M€), de produits de traitement, de matériels, d'analyses, de prestations, de maintenance. Elles concernent également les frais de formation et la contribution aux charges du budget principal, cette dernière s'élevant à 706 K€. Ces dépenses sont globalement en hausse de 0,7 M€ par rapport à 2022 du fait principalement de l'impact de la hausse des prix de l'énergie en 2023.

Le poste **redevances versées à l'Agence de l'Eau** s'élève à 4 M€. Il comprend la redevance prélèvement, la redevance modernisation des réseaux de collecte et la redevance pollution domestique.

Le remboursement des **intérêts de la dette** s'élève à 131 K€.

En recettes :

Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 14,7 M€ et se répartissent sur les postes suivants :

- **les ventes d'eau (9,7 M€, soit deux tiers des recettes de fonctionnement du budget)** auxquelles s'ajoute la part fixe de location de compteur (0,7 M€), soit un total de 10,4 M€, en baisse de 6 % par rapport à 2022. Cette diminution est due essentiellement au fait qu'en 2022 il y a eu un rattrapage ponctuel des relèves de compteurs ;
- les redevances (3,6 M€), reversées ensuite à l'Agence de l'Eau ;
- les autres recettes de fonctionnement (0,7 M€), correspondant aux frais d'accès au service, aux diverses prestations, à la réalisation de branchements neufs, à la contribution du budget assainissement.

b) L'investissement (9,3 M€)

En dépenses :

En 2023, les travaux consacrés aux réseaux (extensions, renouvellements) et aux branchements ont mobilisé 3,7 M€.

Les dépenses d'investissement destinées aux bâtiments ont été réalisées à hauteur de 2,7 M€ et ont porté notamment sur :

- des travaux d'automatisme ;
- des interventions et de la maintenance de la télégestion ;
- des travaux de sécurisation des sites ;
- des travaux sur les différents ouvrages ;
- la rénovation du bâtiment administratif à Port Douvot ;
- les travaux de rénovation de la station de la Malate ;
- le déploiement des compteurs communicants.

Les acquisitions de mobiliers et matériels se sont élevées à 1,3 M€. Elles comprennent notamment l'achat de compteurs dans le cadre du déploiement des compteurs communicants.

Les travaux en régie (mouvements d'ordre) se montent à 326 K€ en 2023.

Les autres dépenses d'investissement comprennent notamment les sommes versées aux agriculteurs pour la réalisation de travaux dans le cadre des Paiements pour Services Environnementaux, action à l'initiative de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée mise en place à partir de 2022 qui a mobilisé 0,7 M€ en 2023.

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 0,7 M€.

En recettes :

Hors épargne brute, le financement de ces dépenses a notamment été assuré par l'encaissement de **2,6 M€ de subventions**, dont les crédits versés par l'Agence de l'Eau dans le cadre des Paiements pour Services Environnementaux et par l'affectation de la reprise du résultat budgétaire de 2022. Aucune mobilisation d'emprunt n'est intervenue au cours de l'année 2023.

c) Résultats 2023 du Budget annexe Eau

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	11 468 375,87	9 269 536,53
	Dépenses réalisées d'ordre	4 256 978,79	2 078 528,31
	Total	15 725 354,66	11 348 064,84
Recettes	Recettes réalisées réelles	14 685 453,88	2 642 052,55
	Recettes réalisées d'ordre	1 055 303,85	5 280 203,25
	Total	15 740 757,73	7 922 255,80
Résultats de l'exercice par section		15 403,07	-3 425 809,04
Résultat 2022		7 455 709,49	2 004 028,60
Résultat de clôture par section		7 471 112,56	-1 421 780,44
RESULTAT TOTAL		6 049 332,12 €	
Besoin de financement des RàR		1 385 940,24 €	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2024		4 663 391,88 €	

Le résultat total 2023 du budget Eau s'élève à 4,7 M€ après couverture du besoin de financement des restes à réaliser 2023 (1,4 M€) et du déficit de la section d'investissement (1,4 M€) financés par une partie de l'excédent de la section de fonctionnement (7,5 M€).

Ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2024 et contribuent à son équilibre.

4. Le budget annexe Assainissement

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (opérations réelles)					
	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	% de réalisation 2023	% évolution 2023/2022
FONCTIONNEMENT du budget annexe Assainissement					
Dépenses de fonctionnement :					
Charges de personnel	3 587 234	4 001 000	3 997 066	99,9%	11,4%
Dépenses de fonctionnement courantes	5 499 876	7 744 953	6 569 784	84,8%	19,5%
Remboursement des intérêts de la dette et frais financiers	410 255	400 141	375 183	93,8%	-8,5%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	9 497 365	12 146 094	10 942 033	90,1%	15,2%
Epargne brute	8 237 803	8 465 167	6 874 229	-	-16,6%
Total des dépenses de fonctionnement	17 735 168	20 611 261	17 816 262	86,4%	0,5%
Recettes de fonctionnement :					
Redevance assainissement	12 729 632	11 985 000	12 949 081	108,0%	1,7%
Eaux pluviales	1 293 907	1 351 257	1 351 257	100,0%	4,4%
Autres recettes de fonctionnement	3 711 629	2 877 000	3 515 923	122,2%	-5,3%
Reprise des résultats de N-1	-	4 398 004	-	-	-
Total des recettes de fonctionnement	17 735 168	20 611 261	17 816 262	86,4%	0,5%
INVESTISSEMENT du budget annexe Assainissement					
Dépenses d'investissement :					
Travaux réseaux et branchements	1 192 655	3 977 412	1 879 247	47,2%	57,6%
Construction et bâtiments	1 569 720	3 639 789	1 862 361	51,2%	18,6%
Mobilier, Matériel	324 930	1 153 240	881 924	76,5%	171,4%
Autres dépenses d'investissement	3 375 777	3 742 108	2 126 091	56,8%	-37,0%
Reprise des résultats de N-1	-	-	-	-	-
Remboursement du capital de la dette	6 517 031	2 097 322	2 075 480	99,0%	-68,2%
Total des dépenses d'investissement	12 980 112	14 609 871	8 825 103	60,4%	-32,0%
Recettes d'investissement :					
Subventions	3 509 268	4 843 908	2 399 024	49,5%	-31,6%
Autres recettes d'investissement	9 489	-	275 735	-	2806,0%
Reprise des résultats de N-1	5 864 561	3 975 483	1 238 359	31,1%	-78,9%
Recours à l'emprunt	5 576 390	908 970	0	0,0%	-100,0%
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	14 959 707	9 728 361	3 913 118	40,2%	-73,8%
Epargne brute	8 237 803	8 465 167	6 874 229	-	-16,6%
Total des recettes d'investissement	23 197 510	18 193 528	10 787 346	59,3%	-53,5%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	22 477 477	26 755 965	19 767 136	73,9%	-12,1%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	32 694 876	30 339 622	21 729 379	71,6%	-33,5%
RESULTAT (intégrant les résultats N-1 transférés)	8 373 487		9 097 371		

a) Le Fonctionnement (17,8 M€)

En dépenses :

Les charges de personnel s'élèvent à 4 M€ (taux de réalisation de 99,9 %) et représentent 36,5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Comme pour le budget Eau, la hausse de 11,4 % est due à la résorption partielle des vacances de postes liées à des difficultés de recrutement sur certains métiers, à la revalorisation du traitement indiciaire intervenue mi 2022 de + 3,5 % (supportée en année pleine en 2023), à celle de + 1,5 % intervenue le 1^{er} juillet 2023 et au versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Les dépenses de fonctionnement courantes représentent 6,6 M€ et comprennent notamment l'achat d'énergie (+ 1,2 M€ par rapport à 2022), de produits de traitement, de matériels, d'analyses, de prestations, de maintenance et le coût de la valorisation des boues d'épuration. Elles concernent également les frais de formation. Les contributions aux charges du budget principal et du budget eau

s'élèvent respectivement à 942 K€ et 79 K€. Ces dépenses sont globalement en hausse de 1,1 M€ par rapport à 2022 essentiellement du fait de la hausse des prix de l'énergie.

Le remboursement des **intérêts de la dette** s'élève à 375 K€.

En recettes :

Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 17,8 M€ et se répartissent sur les postes suivants :

- **la redevance d'assainissement** (12,9 M€), en hausse de 1,7 %, soit + 0,2 M€ par rapport à 2022 ;
- **la contribution du budget pour les eaux pluviales** (1,4 M€) ;
- **les autres recettes de fonctionnement** (3,5 M€), comprennent notamment l'encaissement de la prime d'épuration (0,4 M€), la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (0,8 M€), la revente du biogaz (1,5 M€), les travaux de branchement, les contrôles de conformité, l'admission des matières de vidange et des subventions.

b) L'investissement (8,8 M€)

En dépenses :

Les dépenses réelles d'investissement réalisées s'élèvent à 8,8 M€.

Avec le budget Eau, mais aussi la partie eaux pluviales sur le budget principal, cela représente près de 15,8 M€ de dépenses d'équipement réalisées en 2023 au titre de la compétence Eau et Assainissement.

En 2023, les travaux consacrés aux réseaux, aux branchements et au repérage cartographique des réseaux ont mobilisé 1,9 M€.

Les dépenses d'investissement allouées aux bâtiments ont été réalisées à hauteur de 1,9 M€ et ont porté notamment sur :

- les travaux de sécurisation et de réfection de sites ;
- les interventions et la maintenance du système de télégestion ;
- les travaux de rénovation de différentes stations ;
- les travaux de maintenance, de changement de pompes, d'automates sur les ouvrages.

Les acquisitions de mobiliers, matériels et véhicules se sont élevées à 0,9 M€.

Les autres dépenses d'investissement ont mobilisé 2,1 M€ et concernent principalement la construction du bassin d'orage de la Malcombe, la réhabilitation du système d'assainissement des Alaines et la réalisation d'études.

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 2,1 M€.

En recettes :

Hors épargne brute, le financement de ces dépenses a notamment été assuré par l'affectation de la reprise du résultat budgétaire 2022 et par l'encaissement de 2,4 M€ de subventions, dont 1,4 M€ obtenus dans le cadre de la construction du bassin d'orage de la Malcombe et près de 0,5 M€ versés pour la réalisation de travaux sur les réseaux, principalement de l'Agence de l'Eau et du Département.

Aucune mobilisation d'emprunt n'est intervenue au cours de l'année 2023.

c) Résultats 2023 du Budget annexe Assainissement

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	10 942 033,10	8 825 103,08
	Dépenses réalisées d'ordre	6 510 535,16	1 617 727,45
	Total	17 452 568,26	10 442 830,53
Recettes	Recettes réalisées réelles	17 816 261,62	3 913 117,80
	Recettes réalisées d'ordre	1 617 727,45	6 510 535,16
	Total	19 433 989,07	10 423 652,96
Résultats de l'exercice par section		1 981 420,81	-19 177,57
Résultat 2022		4 398 004,45	2 737 123,36
Résultat de clôture par section		6 379 425,26	2 717 945,79
RESULTAT TOTAL		9 097 371,05 €	
Besoin de financement des RàR		2 453 960,61 €	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2024		6 643 410,44 €	

Le résultat total 2023 du budget Eau s'élève à 6,6 M€ après couverture du besoin de financement des restes à réaliser 2023 (2,5 M€) financé par l'excédent d'investissement (2,7 M€).
L'excédent de fonctionnement (6,4 M€) est de ce fait intégralement repris en fonctionnement.

Ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2024 et contribuent à son équilibre.

5. Le budget annexe Chauffage Urbain

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN (opérations réelles)					
	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	% de réalisation	% évolution 2023/2022
FONCTIONNEMENT du budget annexe Chauffage urbain					
Dépenses de fonctionnement :					
Charges de personnel	68 135	99 550	70 449	70,8%	3,4%
Dépenses de fonctionnement courantes	146 903	172 650	129 532	75,0%	-11,8%
Remboursement des intérêts de la dette et frais financiers	205 875	532 765	455 439	85,5%	121,2%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	420 913	804 965	655 421	81,4%	55,7%
Epargne brute	1 526 298	3 509 942	1 453 011	41,4%	-4,8%
Total des dépenses de fonctionnement	1 947 212	4 314 907	2 108 431	48,9%	8,3%
Recettes de fonctionnement :					
Redevance fermier Chauffage Urbain	1 667 766	1 610 219	1 786 892	111,0%	7,1%
Chauffage urbain produit cogénération	145 502	133 460	171 042	128,2%	17,6%
Frais de raccordement	118 668	168 230	131 151	78,0%	10,5%
Autres recettes de fonctionnement	15 275	110	19 346	17587,7%	26,7%
Reprise des résultats N-1	-	2 402 888	-	-	-
Total des recettes de fonctionnement	1 947 212	4 314 907	2 108 431	48,9%	8,3%
INVESTISSEMENT du budget annexe Chauffage urbain					
Dépenses d'investissement :					
Travaux conformité chaufferie	589 073	1 049 591	163 298	15,6%	-72,3%
Travaux développement réseau	1 574 940	11 437 410	6 364 975	55,7%	304,1%
Mobilier, Matériel	-	5 810	-	-	-100,0%
Autres dépenses d'investissement	16 962	10 137	-	-	-100,0%
Remboursement du capital de la dette	1 033 657	1 242 328	1 027 819	82,7%	-0,6%
Total des dépenses d'investissement	3 214 633	13 745 276	7 556 091	55,0%	135,1%
Recettes d'investissement :					
Subventions	79 873	21 437	31 813	148,4%	-60,2%
Reprise des résultats N-1	637 434	915 231	733 172	80,1%	15,0%
Recours à l'emprunt	1 500 000	11 566 280	6 500 000	56,2%	333,3%
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	2 217 307	12 502 948	7 264 985	58,1%	227,6%
Epargne brute	1 526 298	3 509 942	1 453 011	41,4%	-4,8%
Total des recettes d'investissement	3 743 605	16 012 889	8 717 996	54,4%	132,9%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	3 635 546	14 550 241	8 211 512	56,4%	125,9%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	4 164 519	16 817 854	9 373 416	55,7%	125,1%
RESULTAT (intégrant les résultats N-1 transférés)	3 318 119		3 746 851		12,9%

a) Le fonctionnement (2,1 M€)

La production et la gestion de chaleur étant en gestion affermée, l'essentiel des dépenses d'exploitation se retrouve dans la comptabilité du délégataire.

En dépenses :

Les charges de personnel s'élèvent à 70 K€.

Les dépenses de fonctionnement courantes ont représenté 130 K€. Elles comprennent notamment des charges liées au contrat de prestations de service, des frais d'études sur l'exploitation et l'organisation du réseau de chaleur de Planoise et des Hauts du Chazal, des frais d'assurance et de publication, ainsi que la contribution aux charges du budget principal.

Le remboursement des intérêts de la dette s'élève à 451 K€ en 2023 et connaît une évolution importante (+ 250 K€) du fait de la hausse du taux du livret A et de l'augmentation de l'encours de la dette liée à la mobilisation d'emprunts pour le financement du développement du réseau de chaleur.

A ces intérêts, s'ajoutent 4 K€ en 2023 de commissions bancaires de prêts.

En recettes :

Les recettes de fonctionnement reposent essentiellement sur la redevance versée par le fermier (1,8 M€), au produit de cogénération (171 K€) et à l'encaissement de frais de raccordement au réseau de chaleur (131 K€).

b) L'investissement (7,6 M€)

En dépenses :

Les dépenses d'équipement (6,5 M€) se concentrent principalement sur les travaux de développement du réseau de chaleur (6,2 M€). Elles comprennent également des travaux de mise en conformité et de sécurisation des installations (0,3 M€).

Le remboursement du capital de la dette est réalisé à hauteur de 1 M€.

En recettes :

Hors autofinancement, **les recettes d'investissement** reposent essentiellement sur le recours à l'emprunt (6,5 M€ mobilisés en 2023), dans l'attente de la notification de la subvention de l'ADEME, de 12 M€, notifiée début 2024, avec de premiers versements à intervenir sur cet exercice, et par l'affectation de la reprise du résultat budgétaire 2022.

c) Résultats 2023 du Budget annexe Chauffage Urbain

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	655 420,62	7 556 090,91
	Dépenses réalisées d'ordre	1 278 939,02	378 166,29
	Total	1 934 359,64	7 934 257,20
Recettes	Recettes réalisées réelles	2 108 431,28	7 264 984,97
	Recettes réalisées d'ordre	378 166,29	1 278 939,02
	Total	2 486 597,57	8 543 923,99
Résultats de l'exercice par section		552 237,93	609 666,79
Résultat 2022		2 402 887,87	182 058,30
Résultat de clôture par section		2 955 125,80	791 725,09
RESULTAT TOTAL		3 746 850,89 €	
Besoin de financement des RàR		137 937,44 €	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2024		3 608 913,45 €	

Le résultat total 2023 du budget Chauffage Urbain s'élève à 3,6 M€ après couverture du besoin de financement des restes à réaliser 2023 (0,1 M€) financé par l'excédent d'investissement (0,8 M€). L'excédent de fonctionnement (3 M€) est de ce fait intégralement repris en fonctionnement.

Ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2024 et contribuent à son équilibre.

6. Le Budget annexe de la Zone du Noret

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET (opérations réelles)				
	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	% de réalisation
FONCTIONNEMENT du budget annexe Zone du Noret				
Dépenses de fonctionnement :				
Etudes, travaux et frais accessoires	4 670	211 901	15 265	7,2%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	4 670	211 901	15 265	7,2%
Epargne brute	52 516	-147 317	-15 265	10,4%
Total des dépenses de fonctionnement	57 186	64 584	0	0,0%
Recettes de fonctionnement :				
Ventes	57 186	64 584	0	0,0%
Total des recettes de fonctionnement	57 186	64 584	0	0,0%
INVESTISSEMENT du budget annexe Zone du Noret				
Dépenses d'investissement :				
Remboursement avances BP et dépôts de garantie	0	26 096	0	0,0%
Total des dépenses d'investissement	0	26 096	0	0,0%
Recettes d'investissement :				
Avance du budget principal	0	99 169	0	0,0%
remboursement dépôts de garantie	12 024	9 704	0	0,0%
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	12 024	108 873	0	0,0%
Epargne brute	52 516	-147 317	-15 265	10,4%
Résultat n-1 (ne se réalise pas)		64 540		
Total des recettes d'investissement	99 466	26 096	-15 265	-58,5%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	4 670	237 997	15 265	6,4%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	69 210	237 997	0	0,0%
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1 et les opérations d'ordre)	64 540		49 275	

En 2023, des travaux et divers frais (taxes foncières et assurances) ont été réalisés pour 15 K€. Aucune vente n'a été réalisée.

Résultats 2023 du budget annexe Zone du Noret

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	15 264,91	0,00
	Dépenses réalisées d'ordre	0,00	15 264,91
	Total	15 264,91	15 264,91
Recettes	Recettes réalisées réelles	0,00	0,00
	Recettes réalisées d'ordre	15 264,91	0,00
	Total	15 264,91	0,00
Résultats de l'exercice par section		0,00	-15 264,91
Résultat 2022		0,00	64 540,16
Résultat de clôture par section		0,00	49 275,25
EXCEDENT A AFFECTER EN 2024		49 275,25 €	

Le résultat total 2023 du budget annexe zone du Noret s'élève à 49 K€. Il a été repris par anticipation au BP 2024.

7. Le Budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul

BUDGET ANNEXE Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul (opérations réelles)				
	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	% de réalisation
FONCTIONNEMENT du budget annexe Portes de Vesoul				
Dépenses de fonctionnement :				
Etudes, travaux et frais accessoires	4 594	43 100	1 380	3,2%
Reversement de l'excédent du budget annexe budget principal		106 579		0,0%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	4 594	149 679	1 380	0,9%
Epargne brute	-4 594	160 374	239 432	149,3%
Total des dépenses de fonctionnement	0	310 053	240 813	
Recettes de fonctionnement :				
Ventes		310 053	240 813	
Total des recettes de fonctionnement	0	310 053	240 813	
INVESTISSEMENT du budget annexe Portes de Vesoul				
Dépenses d'investissement :				
Remboursement d'avance au budget principal		160 374		
Total des dépenses d'investissement	0	160 374	0	
Recettes d'investissement :				
Avance du budget principal	4 594		0	
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	4 594	0	0	
Epargne brute	-4 594	160 374	239 433	149,3%
Total des recettes d'investissement	0	0	0	
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	4 594	310 053	1 380	0,4%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	4 594	310 053	240 813	77,7%
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1 et les opérations d'ordre)	0		239 432	

En 2023, des frais divers ont été payés pour 1,3 K€ (assurances, entretien voirie et espaces verts ...). Des ventes ont été constatées pour 240 K€.

Résultats 2023 du Budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	1 380,47	0,00
	Dépenses réalisées d'ordre	161 754,36	1 380,47
	Total	163 134,83	1 380,47
Recettes	Recettes réalisées réelles	240 812,50	0,00
	Recettes réalisées d'ordre	1 380,47	161 754,36
	Total	242 192,97	161 754,36
Résultats de l'exercice par section		79 058,14	160 373,89
Résultat 2022		0,00	0,00
Résultat de clôture par section		79 058,14	160 373,89
RESULTAT A AFFECTER EN 2024		239 432,03 €	

Le résultat net 2023 du budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul est de 239 K€.

8. Le Budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest (AIBO)

BUDGET ANNEXE AIBO (opérations réelles)				
	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	% de réalisation
FONCTIONNEMENT du budget annexe AIBO				
Dépenses de fonctionnement :				
Etudes, terrains, travaux et frais accessoires	201 043	1 340 809	957 555	71,4%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	201 043	1 340 809	957 555	71,4%
Epargne brute	583 386	8 663 178	-438 267	-5,1%
Total des dépenses de fonctionnement	784 429	10 003 987	519 288	5,2%
Recettes de fonctionnement :				
Ventes	784 411	421 178	519 288	123,3%
Produits exceptionnels et subventions	18			
Résultat n-1 (ne se réalise pas)		12 628 189		
Total des recettes de fonctionnement	784 429	13 049 367	519 288	4,0%
INVESTISSEMENT du budget annexe AIBO				
Dépenses d'investissement :				
Dépôts de garantie	42 280	298 091	26 048	8,7%
Résultat n-1 (ne se réalise pas)		8 408 431		
Total des dépenses d'investissement	42 280	8 706 522	26 048	0,3%
Recettes d'investissement :				
dépôts de garantie	0	43 344	18 016	41,6%
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	0	43 344	18 016	41,6%
Epargne brute	583 386	8 663 178	-438 267	-5,1%
Total des recettes d'investissement	583 386	8 706 522	-420 251	-4,8%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	243 323	10 047 331	983 603	9,8%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	784 429	13 092 711	537 304	5,3%
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1 et les opérations d'ordre)	4 219 759		3 773 459	

Les dépenses de 2023, à hauteur de 957 K€, correspondent essentiellement à des travaux sur les zones de l'Echange et Pouilley-les-Vignes, avec notamment le réaménagement de la rue Claude Girard et des travaux d'aménagements paysagers.

Des ventes ont été réalisées à hauteur de 519 K€ sur Dannemarie et le Parc de l'Echange (BATIPRO et IGEXPO).

Résultats 2023 du Budget annexe AIBO

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	957 555,37	26 048,00
	Dépenses réalisées d'ordre	8 425 169,00	8 201 790,26
	Total	9 382 724,37	8 227 838,26
Recettes	Recettes réalisées réelles	519 288,02	18 016,00
	Recettes réalisées d'ordre	8 201 790,26	8 425 169,00
	Total	8 721 078,28	8 443 185,00
Résultats de l'exercice par section		-661 646,09	215 346,74
Résultat 2022		12 628 189,30	-8 408 430,74
Résultat de clôture par section		11 966 543,21	-8 193 084,00
RESULTAT A AFFECTER EN 2024		3 773 459,21 €	

Le résultat total 2023 du budget AIBO s'élève à 3,8 M€. Le déficit d'investissement (8,2 M€) est globalement couvert par l'excédent de fonctionnement (12 M€) consécutif à la reprise des excédents constitués par le SMAIBO et repris lors de sa dissolution. Ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2024.

9. Le Budget annexe Autres ZAE

BUDGET ANNEXE AUTRES ZAE (opérations réelles)				
	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	% de réalisation
FONCTIONNEMENT du budget annexe Autres ZAE				
Dépenses de fonctionnement :				
Terrains à aménager	0	491 019	108 074	22,0%
Etudes, travaux et frais accessoires	216 834	1 506 250	56 287	3,7%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	216 834	1 997 269	164 361	8,2%
Epargne brute	-215 231	-938 581	-31 864	
Total des dépenses de fonctionnement	1 603	1 058 688	132 497	12,5%
Recettes de fonctionnement :				
Ventes	0	1 058 688	132 497	12,5%
Produits exceptionnels et subventions	1 603	0		
Total des recettes de fonctionnement	1 603	1 058 688	132 497	12,5%
INVESTISSEMENT du budget annexe Autres ZAE				
Dépenses d'investissement :				
Remboursement avances BP et dépôts de garantie	0	139 720	0	0,0%
Total des dépenses d'investissement	0	139 720	0	0,0%
Recettes d'investissement :				
Avance du budget principal	215 231	938 581	31 864	3,4%
Remboursement dépôts de garantie	0	139 720	0	0,0%
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	215 231	1 078 301	31 864	3,0%
Epargne brute	-215 231	-938 581	-31 864	
Total des recettes d'investissement	0	139 720	0	0,0%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	216 834	2 136 989	164 361	7,7%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	216 834	2 136 989	164 361	7,7%
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1 et les opérations d'ordre)	0	0	0	

Les dépenses de 2023 à hauteur de 165 K€ concernent principalement une acquisition de terrain sur la zone de Besançon Tilleroyes Trépillot (103 K€), des travaux à Saint Vit la Foulloitière et Belles Ouvrières (21 K€), et des études sur les zones de Champ Pusy à Pelousey, Gennes, Pouilley-les-Vignes/Pelousey, et Fontain.

Des recettes ont été perçues pour 132 K€ suite à des ventes de terrains sur Besançon Tilleroyes-Trépillot (104 K€) et sur la ZAE Le Clousey à Mamirolle.

En recettes d'investissement, un versement d'avance du budget principal est intervenu à hauteur de 32 K€.

Résultats 2023 du Budget annexe Autres ZAE

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	164 361,14	0,00
	Dépenses réalisées d'ordre	132 497,00	164 361,14
	Total	296 858,14	164 361,14
Recettes	Recettes réalisées réelles	132 497,00	31 864,14
	Recettes réalisées d'ordre	164 361,14	132 497,00
	Total	296 858,14	164 361,14
Résultats de l'exercice par section		0,00	0,00
Résultat 2022		0,00	0,00
Résultat de clôture par section		0,00	0,00
RESULTAT A AFFECTER EN 2024		0,00 €	

Le résultat total 2023 du budget annexe Autres ZAE ne fait apparaître aucun déficit ni excédent.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté élit M. Gabriel BAULIEU comme président de séance.

Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole, absente de la question n° 4 à la question n° 15 incluses ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le Compte administratif 2023 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, Zone du Noret, Aménagement de zone nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Autres ZAE, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de membres présents : 78

Nombre de procurations : 26

Nombre de suffrages exprimés : 104

Date de convocation : 20/06/2024

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

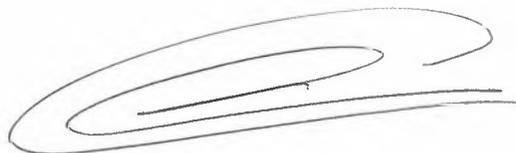
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Juliette SORLIN
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Annexe 1 : Présentation par chapitres budgétaires du CA 2023, hors résultats

BUDGET PRINCIPAL						
	Fonctionnement		Investissement			
	Chapitre	CA 2023	Chapitre	CA 2023		
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	21 903 114,14 €	10 Dotations Fonds divers Reserves	1 226 184,50 €	
		012 Charges de personnel	48 904 917,31 €	16 Remboursement capital	929 192,90 €	
		014 Atténuation de produits	14 073 426,02 €	20 Immobilisations incorporelles	5 231 978,39 €	
		65 Autres charges de gestion courante	31 692 866,73 €	204 Subventions d'équipement versées	7 407 624,69 €	
		66 Charges financières	310 610,48 €	21 Immobilisations corporelles	22 287 779,04 €	
		67 Charges exceptionnelles	169 211,93 €	23 Immobilisation en cours	7 497 063,17 €	
				26 Participations et créances rattachées à des participations	99 000,00 €	
				27 Autres immobilisations financières	31 864,14 €	
				45811 Opération /s mdt ISI FC	3 019 009,42 €	
				45812 Opération /s mdt Learning centre	1 939 694,05 €	
				45813 Opération /s mdt AREA sport	255 014,67 €	
				45814 Opération /s mdt Espaces publics	3 198 476,34 €	
				45815 Opération /s mdt Bât DROIT	2 928 682,46 €	
				45817 Opération /s mdt Bât METROLOGIE	529 127,28 €	
			Total opérations réelles	117 054 146,61 €	Total opérations réelles	56 580 691,05 €
opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement)	11 473 066,37 €	040 Opération d'ordre de transfert entre section	11 100 793,29 €		
			041 Opérations patrimoniales	729 156,34 €		
	Total opérations d'ordre	11 473 066,37 €	Total opérations d'ordre	11 829 949,63 €		
TOTAL		128 527 212,98 €	TOTAL	68 410 640,68 €		
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	11 504 042,08 €	10 Dotations Fonds divers Reserves	23 367 180,07 €	
		73 Impôts et taxes	102 722 282,97 €	13 Subventions d'investissement reçues	20 403 254,74 €	
		74 Dotations, subventions et participations	26 082 168,09 €	16 Recours à l'emprunt	11 603,75 €	
		75 Produits de gestion courante	799 099,28 €	204 Subventions d'équipement versées	16 340,50 €	
		76 Produits financiers	31 684,85 €	21 Immobilisations corporelles	198 041,61 €	
		77 Produits exceptionnels	865 194,32 €	23 Immobilisation en cours	320 994,44 €	
		013 Atténuations de charges	701 823,64 €	45812 Opération /s mdt Learning centre	78,80 €	
				45821 Opération /s mdt ISI FC	366 340,00 €	
				45822 Opération /s mdt Learning centre	1 502 101,69 €	
				45823 Opération /s mdt AREA sport	1 114 843,00 €	
				45824 Opération /s mdt Espaces publics	1 052 084,38 €	
				45825 Opération /s mdt Bât DROIT	1 655 760,47 €	
				45827 Opération /s mdt Bât METROLOGIE	67 141,00 €	
			Total opérations réelles	142 706 295,23 €	Total opérations réelles	50 075 764,45 €
		opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement)	11 100 793,29 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	11 473 066,37 €
			041 Opérations patrimoniales	729 156,34 €		
Total opérations d'ordre	11 100 793,29 €		Total opérations d'ordre	12 202 222,71 €		
TOTAL		153 807 088,52 €	TOTAL	62 277 987,16 €		

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2023	Chapitre	CA 2023
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	53 377 024,67 €	16 Remboursement de l'emprunt	7 198 424,00 €
		012 Charges de personnel	654 734,06 €	20 Immobilisations incorporelles	519 995,32 €
		014 Atténuation de produits	32 926,29 €	21 Immobilisations corporelles	3 284 753,43 €
		65 Autres charges de gestion courante	8 502,00 €	23 Immobilisations en cours	4 992 777,34 €
		66 Charges financières	3 323 590,63 €		
		67 Charges exceptionnelles	127 133,00 €		
		Total opérations réelles	57 523 910,65 €	Total opérations réelles	15 995 950,09 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	13 916 830,46 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	2 667 265,65 €
				041 Opérations patrimoniales	26 338,00 €
		Total opérations d'ordre	13 916 830,46 €	Total opérations d'ordre	2 693 603,65 €
TOTAL		71 440 741,11 €	TOTAL	18 689 553,74 €	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	12 327 600,21 €	10 Dotations Fonds divers Reserves	63 403,47 €
		73 Impôts et taxes	38 139 029,44 €	13 Subventions d'investissement	539 173,62 €
		74 Subventions d'exploitation	19 301 374,59 €	21 Immobilisations corporelles	5 446,21 €
		75 Produits de gestion courante	3 799 757,84 €		
		77 Produits exceptionnels	162 055,12 €		
		013 Atténuations de charges	9 003,75 €		
		Total opérations réelles	73 738 820,95 €	Total opérations réelles	608 023,30 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	2 667 265,65 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	13 916 830,46 €
				041 Opérations patrimoniales	26 338,00 €
		Total opérations d'ordre	2 667 265,65 €	Total opérations d'ordre	13 943 168,46 €
TOTAL		76 406 086,60 €	TOTAL	14 551 191,76 €	

BUDGET ANNEXE DECHETS					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2023	Chapitre	CA 2023
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	15 954 750,05 €	21 Immobilisations corporelles	972 781,11 €
		012 Charges de personnel	9 298 843,30 €		
		65 Autres charges de gestion courante	80 975,22 €		
		67 Charges exceptionnelles	55 609,27 €		
		Total opérations réelles	25 390 177,84 €	Total opérations réelles	972 781,11 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 050 696,81 €	040 Opération d'ordre de transfert entre section	45 857,35 €
		Total opérations d'ordre	1 050 696,81 €	Total opérations d'ordre	45 857,35 €
TOTAL		26 440 874,65 €	TOTAL	1 018 638,46 €	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	23 219 858,35 €		
		74 Subventions d'exploitation	2 704 519,88 €		
		75 Produits de gestion courante	54 435,74 €		
		77 Produits exceptionnels	285 583,37 €		
		013 Atténuations de charges	42 464,94 €		
	Total opérations réelles	26 306 862,28 €	Total opérations réelles	0,00 €	
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	45 857,35 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 050 696,81 €
Total opérations d'ordre		45 857,35 €	Total opérations d'ordre	1 050 696,81 €	
TOTAL		26 352 719,63 €	TOTAL	1 050 696,81 €	

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2023	Chapitre	CA 2023
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	15 264,91 €		
		Total opérations réelles	15 264,91 €	Total opérations réelles	0,00 €
	opérations d'ordre			040 Opérations d'ordre de transfert entre section	15 264,91 €
		Total opérations d'ordre	0,00 €	Total opérations d'ordre	15 264,91 €
TOTAL		15 264,91 €	TOTAL	15 264,91 €	
Recettes	opérations réelles	Total opérations réelles	0,00 €	Total opérations réelles	0,00 €
		opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	15 264,91 €	
	Total opérations d'ordre		15 264,91 €	Total opérations d'ordre	0,00 €
	TOTAL		15 264,91 €	TOTAL	0,00 €

BUDGET ANNEXE ZONE DES PORTES DE VESOUL					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2023	Chapitre	CA 2023
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	1 380,47 €		
		Total opérations réelles	1 380,47 €	Total opérations réelles	0,00 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	161 754,36 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 380,47 €
		Total opérations d'ordre	161 754,36 €	Total opérations d'ordre	1 380,47 €
TOTAL		163 134,83 €		TOTAL	1 380,47 €
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	240 812,50 €		
		Total opérations réelles	240 812,50 €	Total opérations réelles	0,00 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 380,47 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	161 754,36 €
		Total opérations d'ordre	1 380,47 €	Total opérations d'ordre	161 754,36 €
TOTAL		242 192,97 €		TOTAL	161 754,36 €

BUDGET ANNEXE AIRE INDUSTRIELLE BESANCON OUEST					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2023	Chapitre	CA 2023
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	957 555,37 €	16 Remboursement de l'emprunt	26 048,00 €
		Total opérations réelles	957 555,37 €	Total opérations réelles	26 048,00 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	8 425 169,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	8 201 790,26 €
		Total opérations d'ordre	8 425 169,00 €	Total opérations d'ordre	8 201 790,26 €
TOTAL		9 382 724,37 €		TOTAL	8 227 838,26 €
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	519 266,00 €	16 Recours à l'emprunt	18 016,00 €
		77 Produits exceptionnels	22,02 €		
		Total opérations réelles	519 288,02 €	Total opérations réelles	18 016,00 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	8 201 790,26 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	8 425 169,00 €
Total opérations d'ordre		8 201 790,26 €	Total opérations d'ordre	8 425 169,00 €	
TOTAL		8 721 078,28 €		TOTAL	8 443 185,00 €

BUDGET ANNEXE AUTRES ZAE					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2023	Chapitre	CA 2023
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	164 361,14 €		
		Total opérations réelles	164 361,14 €	Total opérations réelles	0,00 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	132 497,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	164 361,14 €
		Total opérations d'ordre	132 497,00 €	Total opérations d'ordre	164 361,14 €
TOTAL		296 858,14 €		TOTAL	164 361,14 €
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	132 496,00 €	16 Recours à l'emprunt	31 864,14 €
		75 Produits de gestion courante	1,00 €		
		Total opérations réelles	132 497,00 €	Total opérations réelles	31 864,14 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	164 361,14 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	132 497,00 €
Total opérations d'ordre		164 361,14 €	Total opérations d'ordre	132 497,00 €	
TOTAL		296 858,14 €		TOTAL	164 361,14 €

BUDGET ANNEXE EAU					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2023	Chapitre	CA 2023
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	3 972 825,28 €	16 Remboursement de capital	681 870,30 €
		012 Charges de personnel	3 322 182,20 €	20 Immobilisations incorporelles	114 316,66 €
		014 Atténuation de produits	3 953 952,00 €	21 Immobilisations corporelles	6 382 392,47 €
		65 Autres charges de gestion courante	28 136,59 €	23 Immobilisations en cours	2 090 957,10 €
		66 Charges financières	131 265,59 €		
		67 Charges exceptionnelles	60 014,21 €		
		Total opérations réelles	11 468 375,87 €	Total opérations réelles	9 269 536,53 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	4 256 978,79 €	040 Opération d'ordre de transfert entre section	1 055 303,85 €
		Total opérations d'ordre	4 256 978,79 €	041 Opérations patrimoniales	1 023 224,46 €
		TOTAL	15 725 354,66 €	TOTAL	11 348 064,84 €
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	14 462 479,34 €	10 Dotations Fonds divers Reserves	79 202,20 €
		75 Produits de gestion courante	119 982,65 €	13 Subventions d'investissement	2 562 283,79 €
		77 Produits exceptionnels	100 292,41 €	21 Immobilisations corporelles	566,56 €
		013 Atténuations de charges	2 699,48 €		
		Total opérations réelles	14 685 453,88 €	Total opérations réelles	2 642 052,55 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 055 303,85 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	4 256 978,79 €
				041 Opérations patrimoniales	1 023 224,46 €
		Total opérations d'ordre	1 055 303,85 €	Total opérations d'ordre	5 280 203,25 €
		TOTAL	15 740 757,73 €	TOTAL	7 922 255,80 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2023	Chapitre	CA 2023
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	6 415 612,19 €	16 Remboursement de capital	2 075 480,48 €
		012 Charges de personnel	3 997 066,13 €	20 Immobilisations incorporelles	236 213,46 €
		65 Autres charges de gestion courante	25 103,63 €	21 Immobilisations corporelles	4 184 643,64 €
		66 Charges financières	375 114,57 €	23 Immobilisations en cours	2 328 765,50 €
		67 Charges exceptionnelles	129 136,58 €		
		Total opérations réelles	10 942 033,10 €	Total opérations réelles	8 825 103,08 €
		opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	6 510 535,16 €	040 Opération d'ordre de transfert entre section
	Total opérations d'ordre		6 510 535,16 €	Total opérations d'ordre	1 617 727,45 €
		TOTAL	17 452 568,26 €	TOTAL	10 442 830,53 €
	Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	17 196 081,91 €	10 Dotations Fonds divers Reserves
74 Subventions d'exploitation			441 942,02 €	13 Subventions d'investissement	2 399 023,91 €
75 Produits de gestion courante			660,65 €	21 Immobilisations corporelles	7 278,85 €
77 Produits exceptionnels			171 913,83 €	23 Immobilisations en cours	268 455,71 €
013 Atténuations de charges			5 663,21 €		
Total opérations réelles		17 816 261,62 €	Total opérations réelles	3 913 117,80 €	
opérations d'ordre		042 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 617 727,45 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	6 510 535,16 €
		Total opérations d'ordre	1 617 727,45 €	Total opérations d'ordre	6 510 535,16 €
		TOTAL	19 433 989,07 €	TOTAL	10 423 652,96 €

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN						
		Fonctionnement		Investissement		
		Chapitre	CA 2023	Chapitre	CA 2023	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	133 042,11 €	16 Remboursement de capital	1 027 818,50 €	
		012 Charges de personnel	70 449,24 €	21 Immobilisations corporelles	163 297,87 €	
		66 Charges financières	451 539,27 €	23 Immobilisations en cours	6 364 974,54 €	
		67 Charges exceptionnelles	390,00 €			
		Total opérations réelles	655 420,62 €	Total opérations réelles	7 556 090,91 €	
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 278 939,02 €	040 Opération d'ordre de transfert entre section	378 166,29 €	
		Total opérations d'ordre	1 278 939,02 €	Total opérations d'ordre	378 166,29 €	
		TOTAL	1 934 359,64 €	TOTAL	7 934 257,20 €	
	Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	302 192,83 €	10 Dotations Fonds divers Reserves	733 172,47 €
			75 Produits de gestion courante	1 786 892,02 €	13 Subventions d'investissement	31 812,50 €
77 Produits exceptionnels			19 346,43 €	16 Recours à l'emprunt	6 500 000,00 €	
Total opérations réelles			2 108 431,28 €	Total opérations réelles	7 264 984,97 €	
opérations d'ordre		042 Opérations d'ordre de transfert entre section	378 166,29 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 278 939,02 €	
		Total opérations d'ordre	378 166,29 €	Total opérations d'ordre	1 278 939,02 €	
		TOTAL	2 486 597,57 €	TOTAL	8 543 923,99 €	

Présentation du CA 2023 consolidé toutes opérations

BUDGETS CONSOLIDES CA 2023					
	Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement + Investissement
Dépenses	Total opérations réelles	224 172 626,58	Total opérations réelles	99 226 200,77	323 398 827,35
	Total opérations d'ordre	47 206 466,97	Total opérations d'ordre	27 026 629,46	74 233 096,43
	TOTAL	271 379 093,55	TOTAL	126 252 830,23	397 631 923,78
Recettes	Total opérations réelles	278 254 722,76	Total opérations réelles	64 553 823,21	342 808 545,97
	Total opérations d'ordre	25 247 910,66	Total opérations d'ordre	48 985 185,77	74 233 096,43
	TOTAL	303 502 633,42	TOTAL	113 539 008,98	417 041 642,40

Annexe 2 : Les informations financières (ratios du budget principal)

Ratios obligatoires (Budget principal)		GBM	Moyennes nationales *
		CA 2023	source data.economie.gouv.fr CA 2022
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	575 €	655 €
2	Produit des impositions directes/population	177 €	245 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	709 €	795 €
4	Dépenses d'équipement brut/population	240 €	163 €
		<i>soit 277 € avec les subventions d'équipements et opérations sous mandat</i>	
5	Encours de dette/population	53 €	561 €
6	DGF/population	90 €	101 €
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	41,8%	33,2%
8	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	81,7%	88,9%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	33,9%	20,5%
		<i>soit 39,0 % avec les subventions d'équipements et opérations sous mandat</i>	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	7,4%	70,5%

* Moyennes nationales des 4 Communautés d'Agglomération et des 8 Communautés urbaines des 34 villes de 100 000 à 300 000 habitants de la métropole

Annexe 3 : l'échéancier des garanties d'emprunts accordées par le Grand Besançon

ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR GRAND BESANCON METROPOLE

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2023	ANNEE 2024	ANNEE 2025	ANNEE 2026	ANNEE 2027	ANNEE 2028	ANNEE 2029	ANNEE 2030	ANNEE 2031	ANNEE 2032	ANNEE 2033
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté	246 786	242 080	237 375	232 670	227 965	223 260	218 555	213 850	209 145	204 440	199 735
Mutualité Française du Doubs	227 689	229 824	232 049	234 298	236 572	238 871	241 195	243 545	245 921	248 322	250 750
Les Bruyères Association	98 253	124 633	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566
Les Maisonnées ADMR du Doubs	12 582	14 865	16 227	16 011	15 794	15 578	15 362	15 146	14 929	14 713	14 497
SPL Territoire 25	66 241	65 726	65 211	64 696	64 181	63 666	63 151	62 637	62 122	61 607	61 092
Sedia	229 346	229 346	229 346	114 673							
Société Foncière Habitat et Humanisme	20 047	20 829	21 249	21 660	22 080	22 509	22 948	23 395	23 852	24 319	24 796
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon	1 474 791	1 607 253	1 602 464	1 597 856	1 593 302	1 379 275	1 199 142	925 576	869 967	801 919	558 730
AXENTIA	122 345	122 969	123 911	124 861	125 820	126 787	127 763	128 749	129 743	130 748	131 762
LOGE.GBM	2 410 620	2 549 971	2 618 787	2 656 606	2 699 950	2 623 600	2 666 121	2 687 700	2 732 243	2 748 104	2 645 574
NEOLIA	1 931 601	2 056 536	2 205 580	2 205 892	2 233 861	2 944 278	2 762 032	2 244 832	2 200 769	2 186 364	2 064 425
OPH du Département du Doubs Habitat 25	1 647 560	1 735 251	1 777 127	1 804 068	1 831 598	1 783 117	1 809 995	1 837 454	1 865 508	1 894 171	1 923 456
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HLM	0	0	95 256	95 256	95 256	95 256	95 256	95 256	95 256	95 256	95 256
ICF HABITAT NORD EST	112 494	114 432	116 402	118 407	120 446	122 521	124 631	126 777	128 960	131 181	133 440
TOTAL GENERAL	8 600 355	9 113 716	9 484 552	9 430 522	9 410 392	9 782 284	9 489 717	8 748 483	8 721 982	8 684 709	8 247 079

ECHÉANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDÉES PAR GRAND BESANCON METROPOLE

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2034	ANNEE 2035	ANNEE 2036	ANNEE 2037	ANNEE 2038	ANNEE 2039	ANNEE 2040	ANNEE 2041	ANNEE 2042	ANNEE 2043	ANNEE 2044	ANNEE 2045	ANNEE 2046
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté	195 030	190 325	185 620	180 915	176 210	171 505	166 800	162 095	157 390	152 685	147 980	143 275	138 570
Mutualité Française du Doubs	253 204	243 667	234 157	236 693	239 257	241 849	244 469	247 119	249 797	218 706	119 231	60 158	
Les Bruyères Association	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566
Les Maisonnées ADMR du Doubs	14 281	14 064	13 848	13 632	9 113	8 506	8 289	8 073	7 857	7 641	7 424	7 208	6 992
SPL Territoire 25													
Sedia													
Société Foncière Habitat et Humanisme	25 283	25 780	26 288	26 807	27 337	27 878	28 431	28 996	29 573	30 162	30 764	31 378	32 006
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon	403 632	312 515	192 225	134 415	109 940								
AXENTIA	132 786	133 821	134 868	135 926	136 996	138 079	139 176	140 289	141 417	142 564	143 732	144 923	146 142
LOGE.GBM	2 675 809	2 724 990	2 705 299	2 727 327	2 771 215	2 858 832	2 750 144	2 800 292	2 767 380	2 797 767	2 829 239	2 771 640	2 808 915
NEOLIA	2 067 047	2 089 646	2 102 577	2 050 805	2 064 250	2 090 430	2 107 910	2 130 378	2 170 937	2 207 954	2 155 244	2 049 089	2 058 055
OPH du Département du Doubs Habitat 25	1 886 442	1 782 259	1 809 138	1 836 601	1 785 476	1 718 773	1 668 814	1 238 390	1 260 183	1 255 087	1 271 046	1 294 056	1 213 412
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HLM	95 256	95 256	95 256	95 256	95 256	95 256	95 256	95 256	95 256	140 406	139 461	138 516	137 571
ICF HABITAT NORD EST	135 739	138 076	140 454	142 873	145 334	147 837	150 383	152 972	155 607	158 287	161 013	163 786	166 606
TOTAL GENERAL	8 028 075	7 893 967	7 783 296	7 724 816	7 703 949	7 642 510	7 503 239	7 147 427	7 178 962	7 254 824	7 148 699	6 947 594	6 851 835

ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR GRAND BESANCON METROPOLE

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2047	ANNEE 2048	ANNEE 2049	ANNEE 2050	ANNEE 2051	ANNEE 2052	ANNEE 2053	ANNEE 2054	ANNEE 2055	ANNEE 2056	ANNEE 2057	ANNEE 2058	ANNEE 2059
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté	133 865	65 167											
Mutualité Française du Doubs	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566
Les Bruyères Association	6 776	6 559	6 343	6 127	5 911	5 694	5 478						
Les Maisonnées ADMR du Doubs													
SPL Territoire 25													
Sedia													
Société Foncière Habitat et Humanisme	32 647	12 465	11 166	11 386	6 967	7 115	7 266	7 420	7 578	7 739	7 903	8 071	1 850
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon													
AXENTIA	147 397	148 697	150 061	151 527	153 187	156 493	5 991	6 040	6 090	6 141	6 194	6 249	6 307
LOGE.GBM	2 840 169	2 830 189	2 865 638	2 922 331	2 517 324	2 216 365	2 071 402	1 614 892	1 549 372	1 517 579	1 274 334	1 180 921	1 063 866
NEOLIA	2 004 968	2 020 840	1 971 957	1 942 752	1 621 290	1 403 322	1 061 011	1 078 448	1 095 281	1 098 918	1 044 826	956 296	925 308
OPH du Département du Doubs Habitat 25	1 236 635	1 202 149	1 225 426	1 245 921	1 255 678	1 226 953	1 121 037	1 057 907	1 048 566	845 441	634 882	607 370	469 504
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HLIM	136 626	135 681	134 736	133 791	132 846	131 901	130 957	130 011	129 066	128 121	127 176	126 231	125 286
ICF HABITAT NORD EST	169 476	172 394	175 363										
TOTAL GENERAL	6 852 123	6 737 709	6 684 258	6 557 400	5 836 769	5 291 409	4 546 706	4 038 283	3 979 519	3 747 506	3 238 881	3 028 705	2 735 687

ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR GRAND BESANCON METROPOLE

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2060	ANNEE 2061	ANNEE 2062	ANNEE 2063	ANNEE 2064	ANNEE 2065	ANNEE 2066	ANNEE 2067	ANNEE 2068	ANNEE 2069	ANNEE 2070	ANNEE 2071	ANNEE 2072	ANNEE 2073	ANNEE 2074	TOTAUX
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté																4 823 294
Mutualité Française du Doubs	9 223	9 223	9 223	9 223	9 223	9 223	9 223	9 223	9 223	9 224						5 217 344
Les Bruyères Association																5 339 913
Les Maisonnées ADMR du Doubs																335 519
SPL Territoire 25																700 330
Sedia																802 712
Société Foncière Habitat et Humanisme	1 884	426	435	445	455	465	475	485	496							753 506
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon																14 763 001
AXENTIA	6 369	6 439	6 582													4 175 943
LOGE.GBM	986 321	836 919	656 427	607 285	450 421	407 398	402 221	302 054	260 470	220 118	198 458	150 319	48 186	40 040		97 059 146
NEOLIA	934 698	914 627	749 656	642 148	443 635	405 129	407 019	387 666	336 483	330 600	337 522	317 674	255 795	253 812	33 013	77 355 185
OPH du Département du Doubs Habitat 25	444 912	418 551	386 524	354 927	290 229	285 476	229 228	150 329	146 329	72 846	61 264	46 947	23 839	12 345		56 030 195
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HLM	29 085	28 140	27 195													4 057 426
ICF HABITAT NORD EST																3 825 891
TOTAL GENERAL	2 412 493	2 214 325	1 836 042	1 614 027	1 193 963	1 107 690	1 048 167	849 758	753 000	632 787	597 244	514 940	327 820	306 197	33 013	275 239 406

Annexe 4 : Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du CA 2023 de GRAND BESANCON METROPOLE

Les articles L.2313-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes prévoient que dans les communes et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée au budget et au Compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE GRAND BESANCON METROPOLE

En 2023, dans un contexte de crise énergétique et inflationniste, qui a touché les collectivités comme les entreprises, les associations ou les particuliers, et qui a constitué un véritable défi pour nos équilibres budgétaires, le Grand Besançon s'est mobilisé pour la réalisation de son projet de territoire :

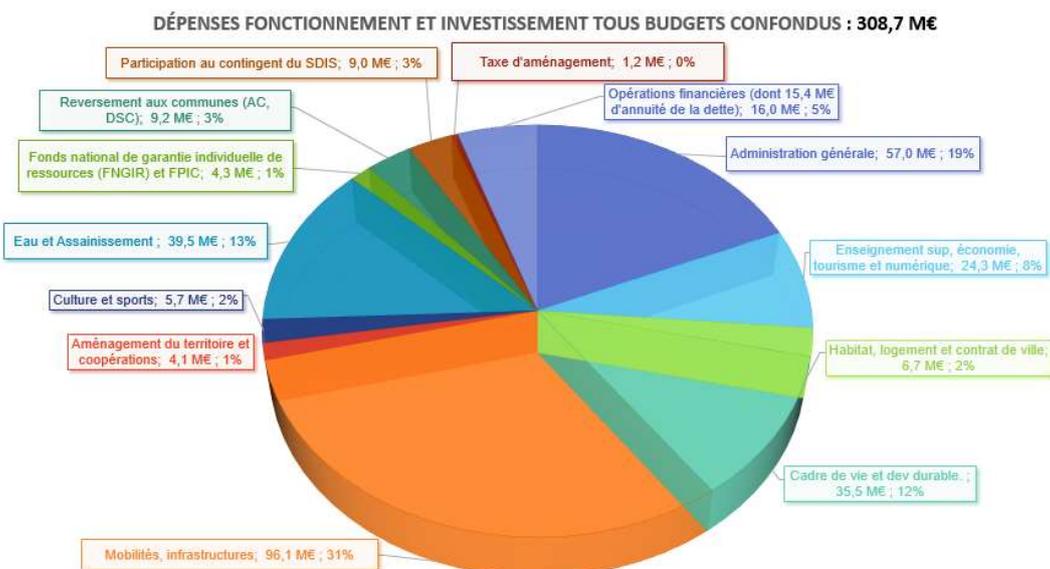
- pour faire avancer les projets, investir, construire un territoire d'attractivité et d'ouverture, soutenir le développement économique, social et sociétal, préparer et anticiper les transitions ;
- pour continuer à accompagner, par un service public qualitatif et de proximité mais aussi par des événements rassembleurs, ses habitants, ses entreprises, ses associations, autour des enjeux de cohésion sociale et territoriale...

Le budget consolidé de GBM compte 10 budgets, un budget principal et 9 budgets annexes (Transports, Déchets, Zone d'activité du Noret, Aménagement de la zone nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle Besançon Ouest, Autres ZAE, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain).

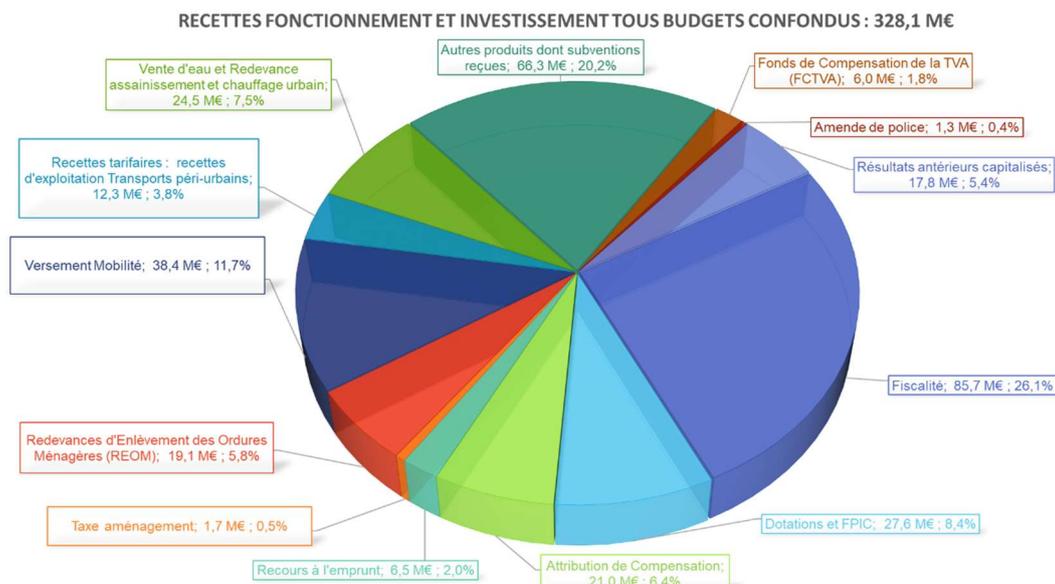
Le CA 2023 consolidé réel (investissement et fonctionnement) s'établit à :

- **342 808 546 € en recettes**, correspondant à un taux de réalisation de **75 %**, soit 328,1 M€ hors subventions d'équilibre,
- **323 398 827 € en dépenses**, avec la subvention d'équilibre au budget annexe Transports, correspondant à un taux de réalisation de **73,1 %**. **Cela représente 308,7 M€ hors subventions d'équilibre (*)**.

Les dépenses réelles consolidées hors subvention d'équilibre aux budgets annexes*

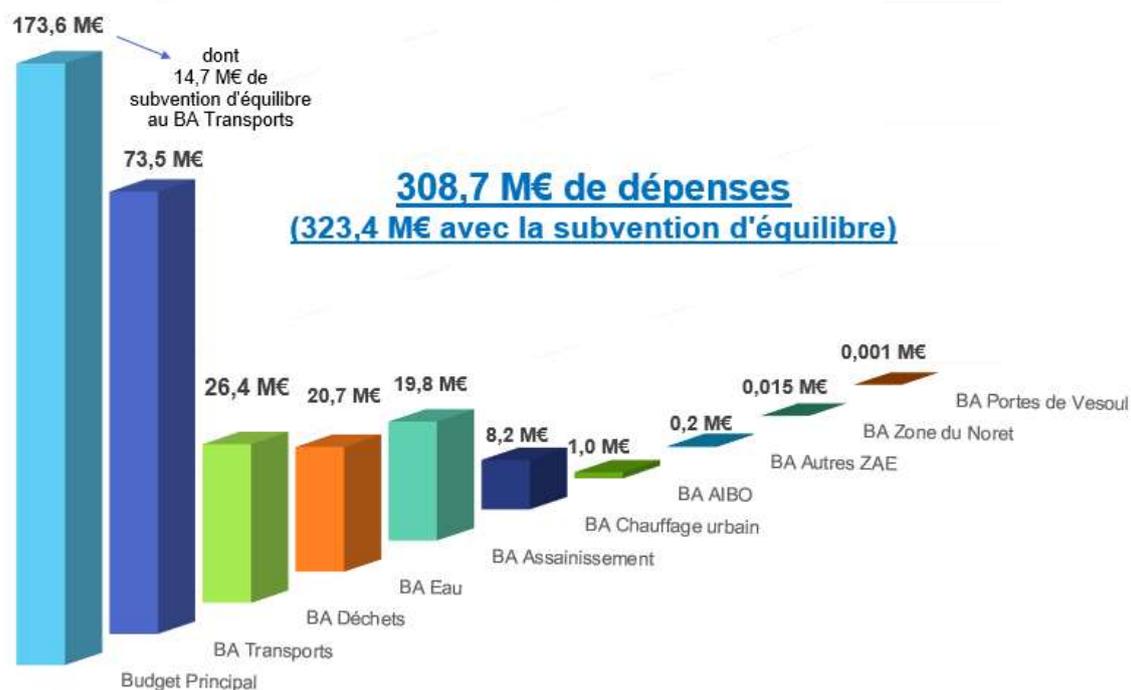


Les recettes réelles consolidées hors subvention d'équilibre aux budgets annexes*



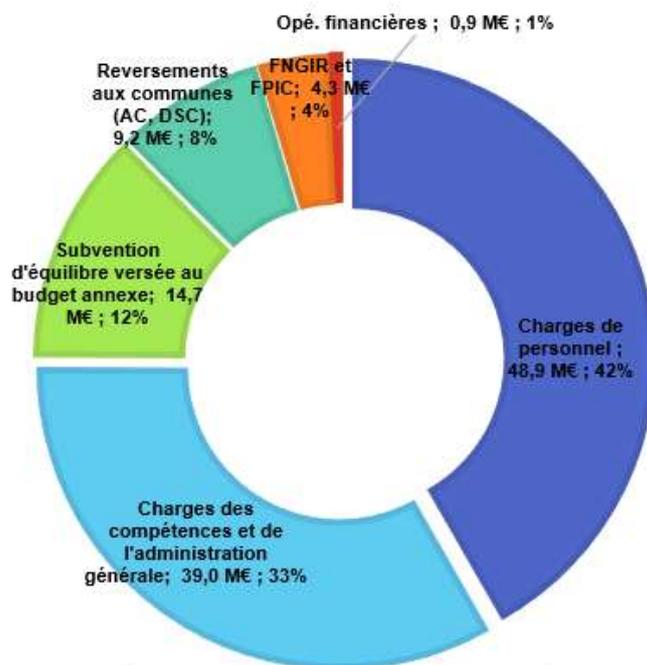
*Cette neutralisation des subventions d'équilibre permet d'éviter de les compter deux fois (en dépense au budget principal et en recette pour les budgets annexes).

La ventilation par budget est la suivante :

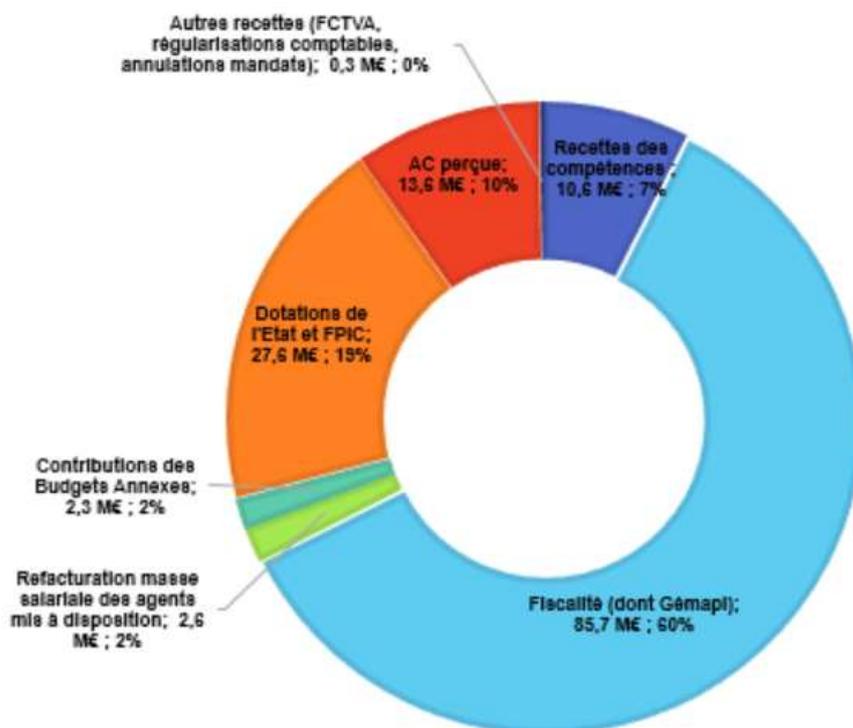


Le CA 2023 du budget principal s'établit comme suit :

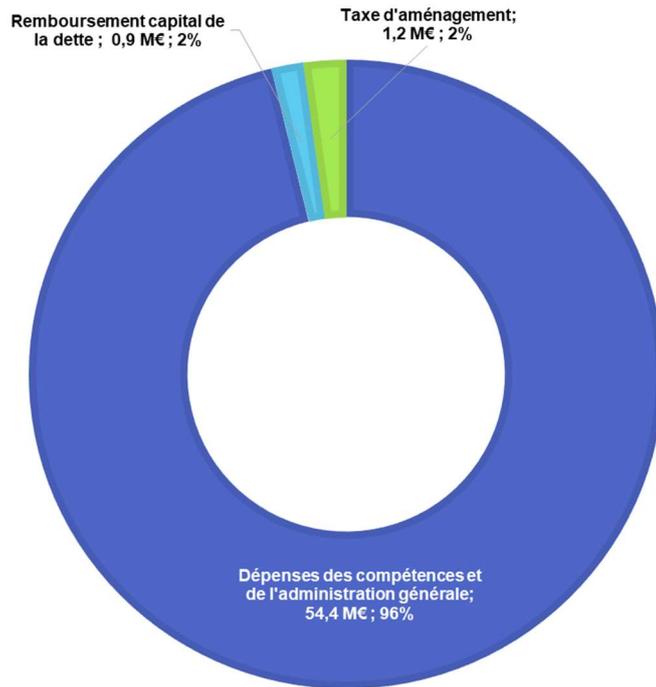
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL : 117,1 M€



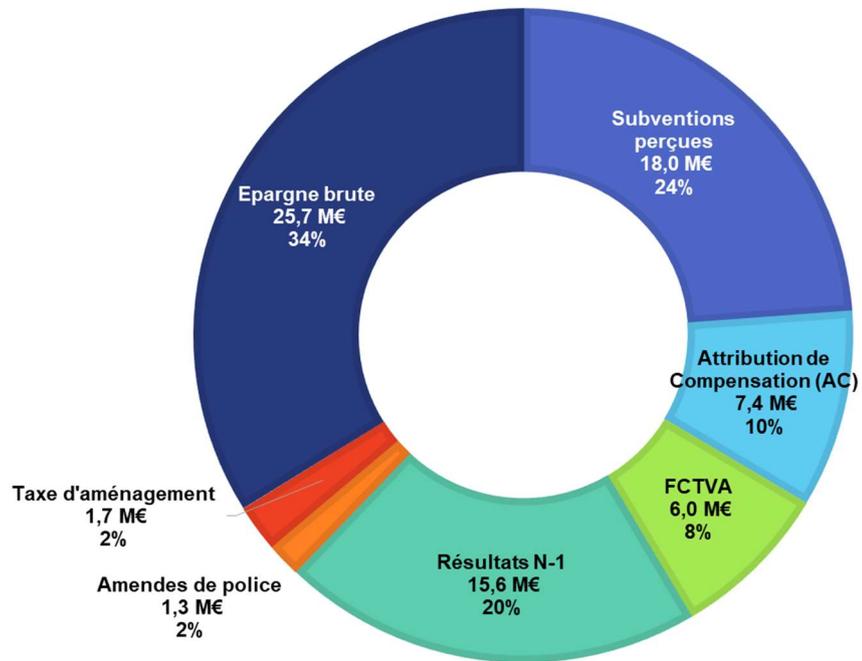
RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL : 142,7 M€



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL : 56,6 M€



FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL : 75,7 M€



LES ANNEXES BUDGETAIRES

Les documents budgétaires des différents budgets de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole sont assortis des annexes suivantes :

➤ **Les données synthétiques sur la situation financière de la commune.**

Plus communément appelé ratios et au nombre de 10 depuis la suppression des ratios relatifs au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (arrêté du 9 décembre 2014 relatif à l'instruction M14), les données synthétiques sont calculées pour GBM par rapport aux crédits réalisés en 2023 et par rapport à la population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

➤ **Les différents états de la dette**

Les états A2-1 (détail des crédits de trésorerie), A2-2 (répartition par nature de dette) et A2-4 (typologie de la répartition de l'encours) retracent pour chacun des budgets concernés les informations relatives à la dette, afin de mieux appréhender la nature de cette dernière dans le contexte actuel (différents objets de financement d'un emprunt, gestion active de la dette, recours à des lignes de trésorerie ...).

L'encours de dette du Grand Besançon est totalement sécurisé.

61 % de l'encours est à taux fixes, 39 % à taux variables.

➤ **Les encours de dette au 31 décembre 2023 s'établissent comme suit (hors dépôts et cautionnements reçus) :**

- Budget principal : 10 532 623,62 €
- Budget annexe Transports : 99 231 242,00 € (dont avance remboursable de l'Etat)
- Budget annexe Eau : 4 835 423,09 €
- Budget annexe Assainissement : 20 151 750,49 €
- Budget annexe Chauffage Urbain : 21 474 825,26 €

Les autres budgets annexes n'ont pas d'encours de dette.

➤ **Les méthodes utilisées pour les amortissements**

La procédure d'amortissement est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. L'état indique pour chaque budget les procédures d'amortissement utilisées, les catégories de biens amortis et les délibérations relatives aux amortissements de certains biens.

Les subventions d'équipement versées (dépenses du compte 204) sont amorties selon des durées d'amortissement rallongées. En outre, depuis la loi de Finances rectificative pour l'année 2015, la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement est rendue possible par une opération d'ordre budgétaire. Cette option a été retenue à partir de 2016 par GBM au titre du budget principal.

➤ **Etat des provisions**

Cet état retrace les informations relatives aux provisions semi-budgétaires constituées par la collectivité ainsi que leur étalement.

➤ **L'équilibre des opérations financières en dépenses et en recettes**

Ces deux états ont pour objet de retracer les informations relatives à l'équilibre des opérations financières. Ils permettent de vérifier que les conditions d'équilibre, concernant le remboursement du capital de l'annuité des emprunts par des ressources propres, sont remplies.

➤ **L'état des charges transférées – Détail des opérations pour compte de tiers**

Cet état a pour objet de retracer les informations financières relatives aux opérations pour comptes de tiers (nature 45...). Il permet de détailler les dépenses et les recettes et de vérifier son équilibre.

➤ **Les états des dépenses et recettes des services assujetties à la TVA en fonctionnement et en investissement (1)**

Ces états permettent d'identifier les opérations assujetties à la TVA qui ne font pas l'objet d'un budget annexe (maquettes simplifiées) au sein des deux sections, en dépenses et en recettes.

➤ **Les états de variation du patrimoine propres à GBM et ceux en vertu de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme (1)**

Ces états fournissent les informations quant à la variation du patrimoine en décrivant les flux d'entrée et de sortie des biens du Grand Besançon.

➤ **Les opérations liées aux cessions et l'état des travaux en régie (1)**

Le premier état cité permet notamment de comparer la prévision budgétaire aux réalisations de l'année au titre des cessions d'immobilisations. Le deuxième état, quant à lui, retrace les travaux de régie et leur ventilation en comptes d'immobilisations.

➤ **L'état des emprunts garantis par la collectivité et le ratio correspondant**

Cet état (B1-1) permet de connaître les cautions et garanties d'emprunt accordées par le Grand Besançon auprès de personnes publiques ou privées, ainsi que les caractéristiques des emprunts concernés. La garantie d'emprunt intervient dans le cadre des compétences de la collectivité. Les garanties d'emprunt accordées aux personnes de droit privé doivent respecter les règles prudentielles prévues à l'article L. 2252-1 du CGCT.

L'encours de dette garantie au 31 décembre 2023 s'élève à 165 310 244 €. Le ratio annuité de dette garantie (hors logements sociaux) / recettes réelles de fonctionnement, défini au 2ème alinéa de l'article L 2252-1 du CGCT s'établit à 1,89 %, bien en deçà du taux plafond fixé (50 % des recettes réelles de fonctionnement).

➤ **Les états des autres engagements donnés et des engagements reçus**

Ces différents états permettent d'identifier, de recenser et de suivre les engagements donnés ou reçus ayant une incidence financière à court terme, tant en dépenses qu'en recettes. Ils sont constitués principalement d'informations liées à des opérations d'aménagement/urbanisme.

➤ **La liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions**

Cet état résultant des dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT fournit une information des concours (subventions ou/et prestations en nature) de l'exercice.

➤ **Les autorisations de programme et autorisations d'engagement**

Cet état a pour objet d'assurer le suivi des autorisations de programme et d'engagement votées par la collectivité dont le dispositif est prévu par l'article L.2311-3 et R. 2311-9 du CGCT.

➤ **L'emploi des recettes grevées d'affectation spéciale**

Cet état permet le suivi de certaines recettes affectées (notamment la taxe de séjour, la taxe GÉMAPI, le produit des amendes de police). L'affectation obligatoire résulte notamment de dispositions législatives ou réglementaires.

➤ **L'état du personnel**

Cet état, obligatoire pour l'information de l'organe délibérant, recense le personnel en place de l'ensemble des budgets de GBM entre les différentes filières de la fonction publique territoriale, en indiquant pour chaque grade ou emploi, par catégorie, les emplois budgétaires et les effectifs pourvus, dont ceux à temps non complet. Pour le personnel non titulaire, il mentionne également les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes.

➤ **L'action de formation des élus (1)**

Cet état a été instauré dans le cadre des articles L2123-12 et L 2123-14 du CGCT afin de renforcer la transparence sur les actions de formation suivies par les élus.

➤ **Les listes des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier, des organismes auxquels adhère GBM, des établissements publics créés, des services individualisés dans un budget annexe et la liste des services assujettis en TVA et non érigés en budget annexe.**

Ces différents documents ont pour objet de présenter une vision élargie du périmètre financier de la collectivité. Figurent notamment dans ces documents la liste des organismes au bénéfice desquels GBM :

- détient une part de capital,
- a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme,
- a garanti un emprunt.

Les comptes certifiés des organismes non dotés d'un comptable public et pour lequel GBM détient au moins 33 % du capital, ou a garanti un emprunt ou a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au comptes de résultat de l'organisme sont uniquement transmis au représentant de l'Etat et au comptable de l'EPCI.

➤ **La présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1)**

La présentation agrégée présente les réalisations par budget ou en cumul du budget principal et des budgets annexes.

➤ **L'identification des flux croisés (1)**

L'identification des flux croisés présente par section, en recettes et en dépenses, les mouvements financiers entre les communes et Grand Besançon Métropole.

➤ **Décisions en matière de taux et de contributions**

Ce document retrace les informations fiscales en matière de contributions directes qu'elle perçoit. En 2023, GBM n'a pas augmenté les taux intercommunaux de fiscalité directe de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ni ceux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. Le taux sur la contribution foncière des entreprises a été augmenté de 0,2 % pour atteindre le taux moyen national, soit 26,56 %.

Comme l'indique l'article L.2313-1 du CGCT, cette note de présentation sera mise en ligne sur le site Internet du Grand Besançon.

(1) = Etats propres au Compte Administratif

Etat des Restes à Réaliser 2023

Libellé des budgets	Dépenses	Recettes
Budget Principal	16 337 287,05 €	250 958,32 €
Budget annexe Transports	4 701 901,94 €	585 964,00 €
Budget annexe Déchets	2 981 960,83 €	1 530 000,00 €
Budget annexe Zone du Noret		
Budget annexe Aménagement Zone Nord des Portes de Vesoul		
Budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest		
Budget annexe Autres ZAE		
Budget annexe Eau	2 229 028,24 €	843 088,00 €
Budget annexe Assainissement	4 405 322,61 €	1 951 362,00 €
Budget annexe Chauffage Urbain	5 159 374,19 €	5 021 436,75 €
Total consolidé	35 814 874,86 €	10 182 809,07 €

Fait à Besançon, le **10 JAN. 2024**

Madame la Présidente de GBM



Monsieur le Chef du service Comptable



Le Comptable Public
 du Grand Besançon
 Thierry COLLANGE